



**FIDA**

**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

**Conseil d'administration - Soixante-treizième session**

Rome, 12-13 septembre 2001

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT**

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À

**LA RÉPUBLIQUE LIBANAISE**

POUR LE

**PROGRAMME DE FINANCEMENT RURAL COOPÉRATIF**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>TAUX DE CHANGE</b>	<b>iii</b>
<b>POIDS ET MESURES</b>	<b>iii</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b>	<b>iii</b>
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>iii</b>
<b>CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME</b>	<b>iv</b>
<b>RÉSUMÉ DU PRÊT</b>	<b>v</b>
<b>NOTE DE PRÉSENTATION</b>	<b>vi</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LES ACTIVITÉS DU FIDA</b>	<b>1</b>
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Enseignements tirés de l'expérience du FIDA	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Liban	3
<b>DEUXIÈME PARTIE - LE PROGRAMME</b>	<b>4</b>
A. Zone du programme et groupe cible	4
B. Objectifs et portée	4
C. Composantes	4
D. Coûts et financement	7
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	9
F. Organisation et gestion	10
G. Justification économique	11
H. Risques	12
I. Impact sur l'environnement	12
J. Aspects novateurs	12
<b>TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ</b>	<b>13</b>
<b>QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION</b>	<b>13</b>
 <b>ANNEXE</b>	
<b>RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ</b>	<b>15</b>



## APPENDICES

<b>I. COUNTRY DATA</b> <b>(DONNÉES SUR LE PAYS)</b>	<b>1</b>
<b>II. PREVIOUS IFAD LOANS TO LEBANON</b> <b>(PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA AU LIBAN)</b>	<b>2</b>
<b>III. SUB-SECTOR CONTEXT – FINANCIAL SECTOR</b> <b>(CONTEXTE SOUS-SECTORIEL – SECTEUR FINANCIER)</b>	<b>3</b>
<b>IV. LOGICAL FRAMEWORK</b> <b>(CADRE LOGIQUE)</b>	<b>5</b>
<b>V. QUANTITATIVE INPUTS, TARGETS AND KEY PROGRAMME FACTORS</b> <b>(APPORTS QUANTIFIÉS, OBJECTIFS ET FACTEURS CLÉS DU PROGRAMME)</b>	<b>8</b>
<b>VI. SUMMARY COSTS AND FINANCING TABLES</b> <b>(TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES COÛTS ET DU FINANCEMENT)</b>	<b>9</b>
<b>VII. ORGANIZATION AND MANAGEMENT</b> <b>(ORGANISATION ET GESTION)</b>	<b>11</b>
<b>VIII. ECONOMIC AND FINANCIAL ANALYSIS</b> <b>(ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE)</b>	<b>14</b>

## TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Livre libanaise (LBP)
1,00 USD	=	1 508 LBP
1 000 LBP	=	0,663130 USD

## POIDS ET MESURES

Système métrique

## SIGLES ET ACRONYMES

BCP	Banque commerciale participante
CPP	Comité de pilotage du programme
CREC	Coopératives rurales d'épargne et de crédit
FADES	Fonds arabe de développement économique et social
MFF	Mécanisme flexible de financement
ONG	Organisation non gouvernementale
PFRC	Programme de financement rural coopératif
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UGNC	Union générale nationale des coopératives
UGP	Unité de gestion du programme
UNCC	Union nationale de crédit coopératif
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international

## GLOSSAIRE

<i>muhafazats</i>	provinces
<i>cazas</i>	districts
<i>kafalat</i>	plan de garantie de prêt

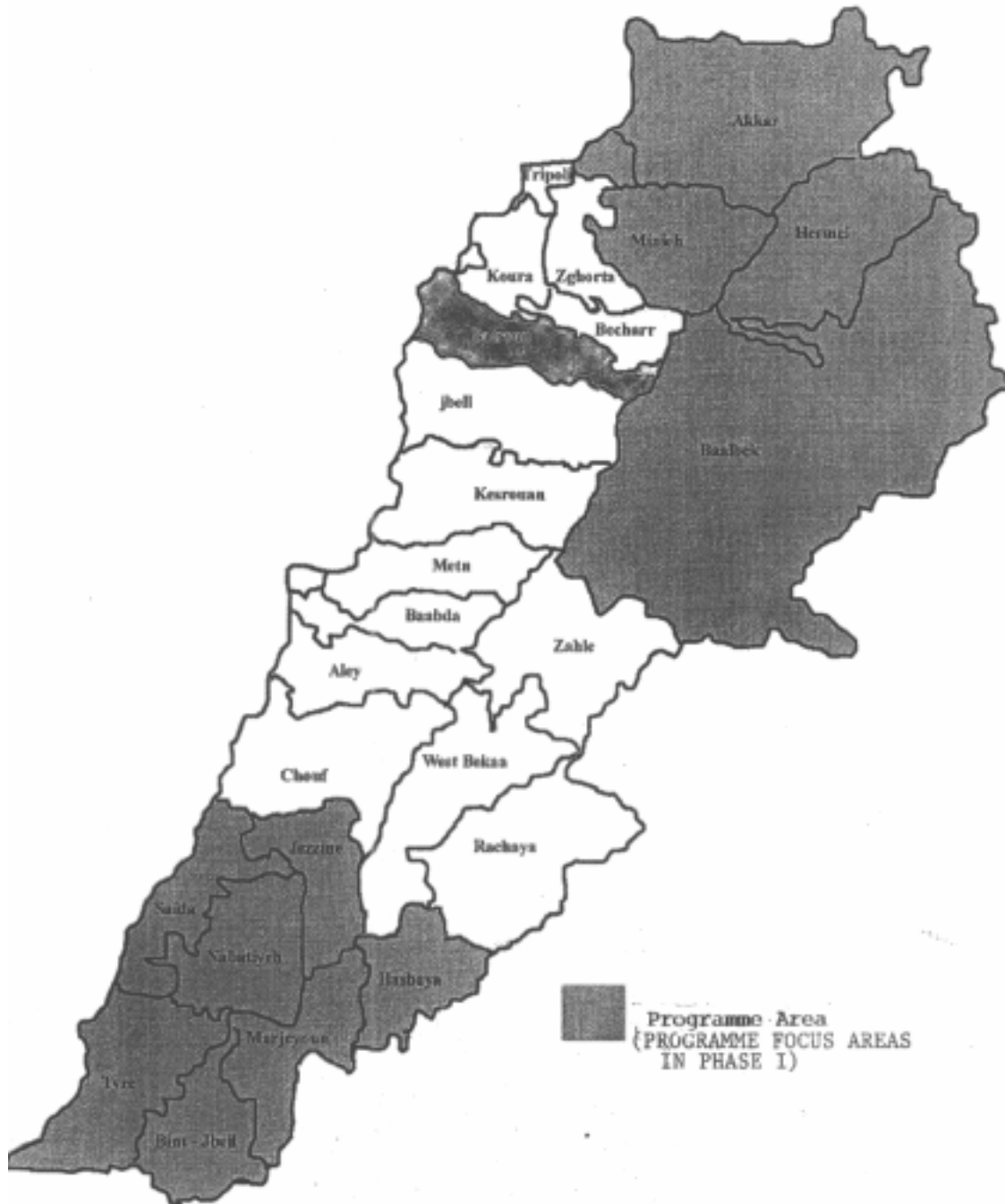
## GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE LIBANAISE

**Année budgétaire**

1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre



## CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME



Source: FIDA

*Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.*

## RÉPUBLIQUE LIBANAISE

### PROGRAMME DE FINANCEMENT RURAL COOPÉRATIF

#### RÉSUMÉ DU PRÊT

<b>INSTITUTION À L'ORIGINE DU PROGRAMME:</b>	FIDA
<b>EMPRUNTEUR:</b>	République libanaise
<b>ORGANISME D'EXÉCUTION:</b>	Ministère de l'agriculture
<b>COÛT TOTAL DU PROGRAMME:</b>	37,35 millions de USD
<b>MONTANT DU PRÊT DU FIDA:</b>	10,25 millions de DTS (équivalent approximativement à 12,84 millions de USD)
<b>CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:</b>	18 ans, y compris un différé d'amortissement de 3 ans, avec un taux d'intérêt équivalant au taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds
<b>COFINANCEUR(S):</b>	À déterminer
<b>MONTANT DU COFINANCEMENT:</b>	4,28 millions de USD
<b>CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:</b>	2,56 millions de USD
<b>CONTRIBUTION DE L'UNION NATIONALE DE CRÉDIT COOPÉRATIF (UNCC):</b>	1,35 million de USD
<b>CONTRIBUTION DE L'UNION GÉNÉRALE NATIONALE DES COOPÉRATIVES (UGNC):</b>	840 000 USD
<b>CONTRIBUTION DE LA CORPORATION NATIONALE DE CRÉDIT-BAIL:</b>	300 000 USD
<b>CONTRIBUTION DES BANQUES COMMERCIALES PARTICIPANTES:</b>	15,19 millions de USD
<b>INSTITUTION CHARGÉE DE L'ÉVALUATION PROSPECTIVE:</b>	FIDA
<b>INSTITUTION COOPÉRANTE:</b>	À déterminer. (L'institution coopérante sera choisie début septembre entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES), en fonction du cofinancement, actuellement à l'étude par ce dernier.)

## NOTE DE PRÉSENTATION

**Bénéficiaires du programme.** D'après les données disponibles sur l'incidence de la pauvreté rurale, on estime que le groupe cible comptera 250 000 personnes environ, soit 50 000 ménages, et sera composé de petits agriculteurs, paysans sans terre, femmes rurales et pêcheurs. Elles sont déjà ou deviendront membres de coopératives rurales de producteurs ou de coopératives rurales d'épargne et de crédit (CREC). La plupart des bénéficiaires vivent à Akkar, Batroun et Minieh dans le nord Liban; Baalbeck et Hermel dans la vallée de la Beqaa; Bint Jbeil, Hasbaya, Marjeyoun et Nabatieh dans la province de Nabatieh; et Djezzine, Saïda et Tyr dans la province du sud Liban. Le sud Liban est couvert dans sa totalité. On trouve dans ces zones la plus forte concentration de ménages à bas revenus.

**Causes de la pauvreté.** Le Liban, contrairement à d'autres parties du monde, connaît une pauvreté qui n'est pas une pauvreté structurelle endémique mais plutôt une insuffisance de revenus s'expliquant par les disparités, en matière de revenus par tête et de perspectives de gains, entre villes et campagnes et entre régions. Environ 80% des ménages estiment que leurs revenus sont insuffisants et plus de 50% les jugent même très insuffisants. Dans les zones rurales, la plupart des chefs de famille ont indiqué l'impossibilité d'accéder au crédit, d'abord, et le manque de perspectives pour les femmes, ensuite, comme obstacles principaux à l'amélioration de leurs revenus. Faute de crédit, les pauvres sont dans l'impossibilité d'entreprendre des activités productives telles que de petites et moyennes activités rémunératrices agricoles et extra-agricoles. Ils ont difficilement accès aux services bancaires et financiers.

**Appui apporté par le programme au groupe cible.** Outre l'appui et le financement d'activités profitant indirectement aux ruraux pauvres, comme l'élaboration d'une politique nationale dans le domaine du microfinancement (coopératives y compris), le programme de financement rural coopératif (PFRC) leur fournira directement formation, assistance technique et fonds de crédit par le biais de: i) la création et le développement de CREC; ii) le renforcement des coopératives de producteurs ruraux; et iii) la mise à disposition d'un fonds de crédit d'un montant de 24,86 millions de USD.

**Participation des bénéficiaires.** L'Union générale nationale des coopératives (UGNC) et l'Union nationale de crédit coopératif (UNCC) contribueront au financement du personnel additionnel à hauteur de 2,19 millions de USD environ. Les membres des coopératives contribueront à couvrir, en tant qu'emprunteurs, approximativement 20% des coûts d'investissement, en espèces ou en nature.

**Aspects novateurs.** Le PFRC aura cinq aspects novateurs majeurs indiqués ci-dessous. Le plus important d'entre eux est la constitution d'un partenariat avec le secteur privé, c'est-à-dire les banques commerciales:

- i) élaboration des orientations générales et concertation sur l'action à mener en vue d'établir un groupe chargé de la formulation de la politique nationale de microfinancement afin de créer un environnement propice à la croissance des institutions œuvrant dans ce domaine;
- ii) appui à l'établissement de nouvelles coopératives rurales de financement;
- iii) création de liens entre, d'une part, les coopératives rurales de financement et les coopératives de producteurs ruraux et, d'autre part, les banques commerciales afin d'établir une relation client-banquier durable;
- iv) mobilisation d'une proportion appréciable des coûts du crédit auprès des institutions locales de prêt; et
- v) développement de produits novateurs en matière de prêt, à savoir le microcrédit-bail.

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA**  
**AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À**  
**LA RÉPUBLIQUE LIBANAISE**  
**POUR**  
**LE PROGRAMME DE FINANCEMENT RURAL COOPÉRATIF**

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République libanaise d'un montant de 10,25 millions de DTS (équivalant approximativement à 12,84 millions de USD) aux conditions ordinaires, en vue de contribuer au financement du programme de financement rural coopératif. Le prêt aura une durée de 18 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans, sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant au taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds et sera administré par une institution coopérante à déterminer.

**PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LES**  
**ACTIVITÉS DU FIDA<sup>1</sup>**

**A. L'économie et le secteur agricole**

1. Le Liban est un petit pays montagneux d'une superficie de 10 450 km<sup>2</sup>. Sa population était estimée à 4 millions d'habitants en 1997, dont 12% seulement vivant en milieu rural. Au plan administratif, le Liban est divisé en six provinces (*muhafazats*): Beyrouth, la vallée de la Beqaa, le Mont Liban, Nabatieh, le nord Liban et le sud Liban. Les six *muhafazats* sont subdivisées en 24 districts (*cazas*).

2. Jusqu'à la fin des années 60, le Liban a été un pays prospère à revenus moyens, nanti d'un puissant secteur tertiaire. Puis, son économie a été profondément ébranlée par le conflit prolongé qui a bouleversé la région et par une guerre civile. Pendant la période 1989-1999, avec la fin de la guerre civile, l'économie s'est sensiblement redressée. Le produit national brut (PNB) réel par habitant a dépassé 3 720 USD en 1999. Le taux de croissance annuel moyen de l'économie s'est maintenu aux alentours de 4% pendant la période de cinq ans s'achevant en 1999, mais a reculé par la suite. Les déséquilibres budgétaires et commerciaux du Liban reflètent la vulnérabilité inhérente à son économie. Le rapport du déficit budgétaire au produit intérieur brut (PIB) était de 13,3% en 1999. Celui du montant total de la dette au PIB atteignait 128% la même année. Le déficit commercial, qui s'élevait à 5 milliards de USD en 1999, est énorme. Toutefois, grâce à l'afflux croissant de capitaux, la balance des paiements a enregistré un excédent de 261 millions de USD en 1999. Le Ministère des finances a préparé un plan quinquennal d'ajustement budgétaire (1999-2003) pour améliorer la gestion du budget par une réforme fiscale, le contrôle des dépenses, la privatisation et la gestion de la dette publique. La gestion monétaire a donné des résultats impressionnants puisque, grâce à la politique rigoureuse adoptée dans ce domaine, l'inflation a été jugulée (elle était inférieure à 1% en 2000), la livre libanaise est restée stable par rapport au dollar des États-Unis et la dollarisation de l'économie a reculé. Avec un taux d'inflation proche de zéro, on peut s'attendre à une baisse des taux d'intérêt.

---

<sup>1</sup> Voir l'appendice I pour de plus amples informations.





3. L'économie libanaise est dominée par le secteur tertiaire, essentiellement le commerce, la finance et le tourisme qui ont assuré 50% environ du PIB en 1999. L'agriculture représentait 13% du PIB cette même année. On estime que les terres cultivées couvrent 360 000 ha, soit 29% de la superficie totale du Liban. De ceux-ci, 145 000 ha environ sont irrigués à partir de sources d'eau permanentes tandis que le reste est tributaire des précipitations qui s'élèvent en moyenne à 800 mm par an environ. La production végétale est prépondérante dans le secteur agricole. Le sous-secteur de l'élevage, notamment la production de viande, de lait et d'œufs, représente approximativement 30% de la production agricole. Fort d'un ensoleillement généreux, de ressources en eau abondantes et de sols fertiles, le secteur agricole libanais est potentiellement l'un des plus productifs de la région. Il est cependant peu développé et mal géré. La plupart des exploitations sont petites et mettent en œuvre des techniques de production obsolètes et inefficaces. Les agriculteurs ont un niveau d'instruction médiocre et sont mal conseillés sur la planification des cultures et les systèmes de production. Au Liban, le sous-secteur de la pêche peut être qualifié d'artisanal avec quelque 20 000 personnes occupées à temps plein et un nombre équivalent dans des activités connexes. En outre, l'aquaculture commerciale d'espèces de grande valeur comme les crevettes offre un potentiel important. Les petits agriculteurs, les femmes rurales et les pêcheurs n'ont pas suffisamment accès au crédit.

### **B. Enseignements tirés de l'expérience du FIDA**

4. Les enseignements tirés des opérations financées par le FIDA et des activités menées par d'autres donateurs portent principalement sur la précarité du système politique, au manque de coordination entre les organismes intergouvernementaux et à la longueur de la période de gestation des projets de développement avant qu'ils ne deviennent pleinement fonctionnels.

5. D'une manière générale, l'exécution du portefeuille de projets du FIDA au Liban s'est beaucoup améliorée dernièrement, en particulier pour ce qui est du projet de régénération pastorale pour les petits exploitants et du projet de remise en état et de modernisation d'ouvrages d'irrigation. Plusieurs activités liées à la vulgarisation, la recherche appliquée, le crédit, la promotion des femmes rurales et le développement des coopératives donnent manifestement des résultats dont l'importance n'est pas entièrement reflétée par les décaissements des prêts. Les missions de supervision et la dernière mission d'examen de portefeuille de pays (mars 2000) ont fait état de la satisfaction croissante des bénéficiaires quant à l'appui apporté jusque-là par les deux projets bien que leur démarrage ait été lent. Le principal enseignement tiré est que les projets de développement au Liban peuvent démarrer lentement mais qu'une fois lancés, ils progressent rapidement pour atteindre leurs objectifs.

6. Le système politique est précaire du fait qu'il repose sur l'obtention d'un consensus entre les différents groupes d'intérêt. De ce fait, des interférences indésirables, de nature politique, dans la sélection du personnel de projet n'ont pas toujours permis de choisir le candidat le plus approprié pour un poste. Le bas niveau des salaires de la fonction publique par comparaison à ceux du secteur privé aggrave le problème. Par conséquent, il est nécessaire de prévoir des mesures d'incitation pour attirer et retenir du personnel de projet qualifié.

7. Les projets dont l'exécution fait intervenir différentes institutions ont souffert d'un manque de coopération et de coordination entre l'unité de coordination du projet et les organismes chargés de l'exécution, y compris au sein d'un même ministère. À l'avenir, la structure de gestion des projets devrait être simple, s'appuyer sur un très petit nombre d'organismes et jouir d'une large autonomie financière et administrative.



### C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Liban

8. **Politique du Liban en matière de lutte contre la pauvreté.** La politique du gouvernement en matière de réduction de la pauvreté s'articule autour des axes suivants: i) création d'emplois grâce à l'enseignement technique et à la formation professionnelle; ii) développement des petites entreprises et des secteurs productifs; iii) politique salariale ayant entraîné une augmentation des salaires moyens réels au cours des dernières années, bien trop insuffisante cependant pour atteindre le salaire minimum en raison tant des restrictions budgétaires dans le secteur public que des médiocres niveaux de productivité à la fois dans le secteur public et le secteur privé; et iv) mise en place de filets de sécurité dans lesquels l'action du gouvernement a consisté à effectuer des transferts directs, ponctuels et temporaires, monétaires ou en nature, plutôt qu'à jouer le rôle d'État providence. Le gouvernement a également prévu des mesures pour augmenter les investissements publics dans les zones rurales mal desservies et améliorer les services publics locaux.

9. **Activités des autres grands bailleurs de fonds en matière de lutte contre la pauvreté.** La majeure partie de l'aide des donateurs est directement consacrée à la remise en état des infrastructures socio-économiques, à la réinstallation des personnes déplacées et à la relance des divers sous-secteurs de l'économie rurale. Les promoteurs les plus actifs de la microfinance sont: l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) (développement communautaire et microfinance en milieu rural), l'Union européenne (Fonds de développement social et économique), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (Programme intégré de développement rural à Baalbeck et Hermel, et programme régional de développement socio-économique dans le sud Liban) et certaines organisations non gouvernementales (ONG) internationales. Les autres donateurs indirectement engagés dans la lutte contre la pauvreté sont le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES), la Coopération française, la Banque islamique de développement, le Fonds de développement international de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et la Banque mondiale. Aucun donateur n'appuie la constitution de coopératives financières rurales ou le renforcement des capacités institutionnelles des coopératives rurales de services.

10. **Stratégie du FIDA au Liban.** En conformité avec la stratégie nationale et dans le cadre d'un programme, le FIDA vise à épauler le gouvernement dans sa lutte contre la pauvreté en essayant de rendre l'économie rurale plus compétitive sur le plan de la production, de la transformation et de la commercialisation assurées par les petits paysans. Dans ce but et par souci d'efficacité, l'appui qu'apportera le FIDA à moyen terme sera centré sur le renforcement institutionnel dans les domaines des services financiers et des services clés non financiers, tels que le stockage au froid et/ou la transformation après récolte, la commercialisation et la promotion de l'exportation dans le contexte de l'économie libérale libanaise. Les principales orientations stratégiques du FIDA sont les suivantes: i) promotion du développement des entreprises tant agricoles que para-agricoles; ii) réduction des coûts de production moyennant des investissements dans les nouvelles technologies, l'utilisation de variétés à haut rendement et la gestion efficace de l'eau; iii) augmentation de la valeur ajoutée des produits tels que les cultures, les fruits, les légumes, et les produits de l'élevage et de la pêche, grâce à la promotion d'entreprises de transformation après récolte et/ou de commercialisation et à la diversification en vue de l'exportation; iv) promotion des associations locales et des organisations de base, principalement des coopératives d'épargne et de crédit; et v) renforcement du pouvoir des femmes rurales en facilitant leur accès aux actifs, aux activités rémunératrices et aux instances de décision concernant l'utilisation des ressources. Pour ce qui a trait à l'exécution, le FIDA accordera la priorité au renforcement des institutions assurant des services financiers ruraux.

11. **Raison d'être du programme.** Au nombre des facteurs constituant à la fois un cadre et une raison d'être pour l'intervention du FIDA figurent l'engagement du gouvernement dans le développement rural, la lutte contre la pauvreté et l'atténuation des disparités régionales; l'accent mis par lui sur le secteur agricole; et l'absence d'une politique nationale pour les questions rurales et le



microfinancement. Les activités de développement dans les campagnes ne seront durables que si les capacités des institutions rurales sont renforcées et si les ménages ruraux accèdent à des services financiers. Il n'existe pas d'autre donateur multilatéral ou bilatéral qui appuie des initiatives visant au développement d'institutions financières rurales durables dans le secteur coopératif.

## **DEUXIÈME PARTIE - LE PROGRAMME**

### **A. Zone du programme et groupe cible**

12. Le Liban, contrairement à d'autres parties du monde, connaît une pauvreté qui n'est pas structurelle ni endémique, mais plutôt une insuffisance de revenus s'expliquant par les disparités, en matière de revenus par tête et de perspectives de gains, entre villes et campagnes et entre régions. Bien que de portée nationale, le programme proposé se concentrera pendant la phase I (années 1 à 4) sur 12 *cazas* (districts) dans quatre provinces administratives, à savoir: Akkar, Batroun et Minié dans le nord Liban; Baalbeck et Hermel dans la vallée de la Beqaa; Bint Jbeil, Hasbaya, Marjeyoun et Nabatieh dans la province de Nabatieh, et Djezzine, Saïda et Tyr dans la province du sud Liban. Le sud Liban est couvert dans sa totalité. On trouve dans ces zones la plus forte concentration de ménages à bas revenus.

13. D'après des données disponibles sur l'incidence de la pauvreté rurale, on estime que le groupe cible comptera 250 000 personnes environ, soit quelque 50 000 ménages, et sera composé de petits agriculteurs, paysans sans terre, femmes rurales et pêcheurs. Bien que les membres des coopératives rurales soient issus de différentes catégories socio-économiques, il ressort à l'évidence que la majorité provient de ménages à bas revenus. Les critères de conception des coopératives rurales d'épargne et de crédit (CREC) et un plafond de prêt approprié garantiront que ce groupe cible en soit le véritable bénéficiaire.

### **B. Objectifs et portée**

14. Le programme vise à faire reculer la pauvreté rurale grâce à une augmentation des revenus des ménages en milieu rural. Cet objectif sera atteint par l'établissement de liens entre les systèmes financiers coopératifs et le système financier libanais. Globalement, les investissements seront centrés sur le développement de l'économie rurale et aideront, en particulier, les ménages à bas revenus des secteurs agricole et non agricole dans les domaines de la production, la transformation, le commerce et les services. En outre, les femmes rurales bénéficieront d'un appui pour le lancement d'activités rémunératrices.

### **C. Composantes**

15. Le PFRC appuiera et financera des activités au titre de quatre composantes principales sur une période de dix ans: i) politique nationale relative aux questions rurales et au microfinancement et; ii) développement institutionnel; iii) fonds de crédit; et iv) gestion et coordination du programme.

### **Politique nationale relative aux questions rurales et au microfinancement**

16. Le programme contribuera à l'élaboration d'un cadre d'action approprié, première étape de la mise en place de mécanismes juridiques de réglementation et de supervision. L'assistance sera dispensée dans le cadre de séminaires régionaux et nationaux, d'études sectorielles, de voyages d'étude à l'étranger et d'une unité d'appui logistique à l'intention du groupe chargé de la formulation des politiques nationales en matière de microfinancement rural. Le CFRP appuiera, en outre, le processus d'élaboration d'un cadre d'action approprié pour les coopératives, étape importante pour faciliter la croissance et le bon fonctionnement du système coopératif.



## Développement institutionnel

17. **Établissement et développement des CREC.** Le programme encouragera la constitution de CREC dans les zones de son domaine pour que les ménages à bas revenus et les femmes rurales, en particulier, et les ménages ruraux, en général, puissent accéder à des services financiers.

18. **Promotion et renforcement des coopératives rurales de services.** Le programme soutiendra le processus de promotion et de renforcement des capacités d'un certain nombre de coopératives de services choisies afin de les transformer en organisations puissantes et efficaces. De plus, il appuiera la formation de nouvelles coopératives et de nouveaux réseaux de services en fonction de la demande des communautés, de leurs possibilités et des lacunes institutionnelles. Il aidera, en outre, les coopératives de services qui auront choisi d'ajouter l'épargne et le crédit au nombre limité de leurs autres fonctions de services, à modifier leurs statuts ou à en adopter de nouveaux.

19. **Renforcement des capacités de la Direction des coopératives.** Le programme épaulera la Direction des coopératives en lui fournissant les effectifs nécessaires et du matériel (ordinateurs personnels, photocopieuses, véhicules) et en contribuant à l'amélioration des connaissances et des compétences du personnel par des programmes de formation, des voyages d'étude à l'étranger et une assistance technique.

20. **Restructuration de l'Union nationale de crédit coopératif (UNCC).** Le programme aidera l'UNCC à jouer un rôle de premier plan en tant qu'institution nationale faîtière de crédit coopératif. La Direction des coopératives, en association avec l'UNCC, préparera un plan de restructuration de cette dernière. Si ce travail aboutit à un plan de restructuration satisfaisant comportant des stratégies d'exécution assorties de délais, le PFRC appuiera l'UNCC en fournissant du matériel (ordinateurs personnels et photocopieuses) et en organisant des programmes de formation internationaux et nationaux.

21. **Restructuration et renforcement de l'Union générale nationale des coopératives (UGNC).** Si la Direction des coopératives prépare un plan de relance de l'Union satisfaisant, le PFRC appuiera cette dernière en fournissant matériel, assistance technique et formation.

22. **Produits novateurs d'épargne et de crédit.** Le programme financera une étude sur le développement de produits de prêt novateurs (microcrédit-bail) et des séminaires visant à faciliter leur adoption par l'établissement de liens et de partenariats entre les institutions rurales et de microfinancement et la Corporation nationale de crédit-bail, et par l'innovation institutionnelle dans le secteur coopératif.

## Fonds de crédit

23. Les CREC financeront les cultures saisonnières et les investissements agricoles des ménages d'agriculteurs membres. Elles permettront également à diverses micro-entreprises rurales des secteurs agricole, hors production végétale, (élevage, pêche, etc.) et non agricole de se procurer des fonds d'investissement et des fonds de roulement à court terme. Les bénéficiaires cibles seront principalement les ménages à faibles revenus et les femmes rurales. Les coopératives de services auront besoin de prêts pour leurs investissements et leur fonds de roulement afin d'acheter des tracteurs, des pulvérisateurs et autres machines agricoles, et des infrastructures après-récolte telles que des installations de transformation et de séchage des fruits. Le PFRC leur assurera un appui technique afin que les plans de développement de leurs activités reposent sur des programmes d'investissement viables. Les entreprises coopératives de femmes rurales seront également habilitées à recevoir des crédits.



24. Le PFRC disposera d'un fonds de crédit d'un montant de 24,86 millions de USD permettant de rétrocéder des prêts aux CREC qui octroieront des prêts secondaires à leurs membres, et de financer les coopératives rurales de services dans leurs fonctions d'entreprise et leurs fonctions de services d'appui. Le montant du crédit alloué est déterminé sur la base des besoins nets en financement, compte tenu de l'épargne que les coopératives rurales de services utilisent pour l'octroi de prêts et des rentrées de fonds, c'est-à-dire les remboursements du principal pendant la durée du programme, tant en ce qui concerne la part des banques commerciales participantes (BCP) que la part du PFRC. Le crédit sera déterminé par la demande et non par l'offre résultant d'un processus d'allocations sous-sectorielles.

25. L'Unité de gestion du programme (UGP) n'administrera pas directement le fonds de crédit. S'inspirant des expériences réussies en matière de liaison banques-ONG/institutions de microfinancement, le programme constituera des partenariats avec certaines banques commerciales et, pour les activités de microcrédit-bail, avec la Corporation nationale de crédit-bail. L'arrangement reposera sur un partage à parts égales des ressources et des risques pendant la phase I, la part des banques étant destinée à augmenter par la suite. Un agrément tripartite entre le Ministère des finances, la BCP et l'UGP stipulera les procédures, les modalités et les conditions. De plus, ces procédures seront approuvées et incorporées dans un mémorandum d'accord entre l'UGP et la banque.

26. Le PFRC confiera également à l'UNCC restructurée les opérations du fonds de crédit, sous réserve qu'elles soient en mesure de fournir au moins 50% des ressources. Si c'est le cas, le PFRC rétrocédera en prêt à l'UNCC jusqu'à 50% de ses décaissements au titre des crédits octroyés aux clients du programme. Dans cet arrangement, l'UNCC, en tant qu'institution financière faîtière des institutions coopératives, assumera le risque du crédit. Toutefois, si l'UNCC n'est pas à même de mobiliser au moins 50% des ressources, le PFRC ne passera pas par elle pour les activités de prêt.

27. L'allocation de crédit comprend un montant de 600 000 USD pour la location-achat de petit équipement (microcrédit-bail). Cette somme servira à établir un partenariat avec la Corporation nationale de crédit-bail afin de mener des activités de microcrédit-bail en association avec des institutions de microfinancement et/ou à financer des institutions coopératives désireuses de se lancer dans ce type de crédit. L'UGP élaborera les mécanismes, les modalités et les conditions de l'exécution après la réalisation d'une étude sur le développement du produit et l'organisation d'ateliers sur sa commercialisation.

28. Le PFRC mobilisera ainsi des ressources nationales en gérant le fonds de crédit, soit par le truchement des BCP, soit par celui de l'UNCC restructurée. Dans le premier cas, l'UGP déposera sa part de financement auprès des BCP, qui seront alors responsables de l'établissement du dossier et de l'intégralité des décaissements des prêts secondaires et qui en assureront le suivi en émettant, le cas échéant, les demandes de recouvrement. Dans le deuxième cas, l'UNCC aura la responsabilité de la sélection et de la gestion des prêts secondaires. Dans tous les cas, la poursuite des activités après la fin du programme sera assurée par la relation entre banque et clients qui aura été établie dans le cadre du fonds de crédit et par l'appui au développement institutionnel fourni par le PFRC.

### **Gestion et coordination du programme**

29. L'UGP avec, à sa tête, un directeur de programme sera globalement responsable de l'exécution du programme. Elle sera établie au sein de la Direction des coopératives du Ministère de l'agriculture, sera autonome et aura tout pouvoir pour gérer et coordonner le programme. L'UGP assurera la gestion et la supervision courantes des diverses activités et s'occupera également de la rédaction des rapports. Le PFRC lui fournira de l'équipement, des véhicules et des ordinateurs personnels et assurera des formations et un appui technique, notamment.

### D. Coûts et financement

30. Dans le cadre du mécanisme flexible de financement, l'expérience acquise pendant la phase I du programme indiquera et déterminera le montant estimatif des coûts pour les phases II et III. Cependant, compte tenu de ce que l'on sait déjà, un montant projeté des coûts a été calculé et sera révisé à la fin de la phase I. Le montant total des investissements et des surcoûts récurrents du programme, y compris les provisions pour aléas d'exécution et financiers, est estimé pour une durée d'exécution de dix ans à 37,35 millions de USD.

31. Le FIDA contribuera au financement du programme à hauteur de 12,84 millions de USD environ (34,4% du coût total du programme). Les cofinanceurs tels que le FADES, l'Union européenne, l'USAID et le PNUD se sont montrés très intéressés par le programme et devraient apporter approximativement 4,28 millions de USD (11,5% du coût total). La contribution nationale, couvrant 50% des coûts totaux, se répartit comme suit: 15,19 millions de USD (40,7% du coût total) fournis par les BCP; 2,19 millions de USD (6% du coût total) fournis par l'UNCC et l'UGNC pour le financement du personnel additionnel; 300 000 USD fournis par la Corporation nationale de crédit-bail pour cofinancer la sous-composante du microcrédit-bail; et 2,56 millions de USD environ (6,9% du coût total) ce qui correspond à l'exemption des droits et taxes et à la totalité des coûts salariaux.

**TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROGRAMME<sup>a</sup>**  
(en milliers de USD)

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
<b>A. Politique nationale relative aux questions rurales et au microfinancement</b>	589,4	72,0	661,3	11	2
<b>B. Développement institutionnel</b>					
Établissement et développement des CREC	2 043,0	-	2 043,0	-	6
Promotion et renforcement des coopératives rurales de services	831,0	-	831,0	-	2
Renforcement des capacités de la Direction des coopératives	1 544,8	618,4	2 163,2	29	6
Restructuration de l'UNCC	1 352,1	67,1	1 419,2	5	4
Restructuration et renforcement de l'UGNC	795,3	36,8	832,1	4	2
Produits novateurs d'épargne et de crédit	15,3	30,0	45,3	66	-
<b>Total partiel développement institutionnel</b>	<b>6 581,6</b>	<b>752,2</b>	<b>7 333,8</b>	<b>10</b>	<b>20</b>
<b>C. Fonds de crédit</b>					
Coopératives d'épargne et de crédit	17 370,8	-	17 370,8	-	48
Coopératives rurales de services	6 893,1	-	6 893,1	-	19
Microcrédit-bail	600,0	-	600,0	-	2
<b>Total partiel fonds de crédit</b>	<b>24 863,9</b>	<b>-</b>	<b>24 863,9</b>	<b>-</b>	<b>68</b>
<b>D. Gestion et coordination du programme</b>	<b>2 573,9</b>	<b>995,0</b>	<b>3 568,9</b>	<b>28</b>	<b>10</b>
<b>Total des coûts de base</b>	<b>34 608,7</b>	<b>1 819,2</b>	<b>36 427,9</b>	<b>5</b>	<b>100</b>
Provision pour aléas d'exécution	233,9	15,2	249,1	6	1
Povision pour aléas financiers	530,2	147,2	677,3	22	2
<b>Total des coûts du programme</b>	<b>35 372,8</b>	<b>1 981,5</b>	<b>37 354,3</b>	<b>5</b>	<b>103</b>

<sup>a</sup> Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

**TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT<sup>a</sup>**  
(en milliers de USD)

	FIDA		Cofinancier		BCP		UNCC		UGNC		Corporation nationale de crédit-bail		Gouvernement		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%				
<b>A. Politique nationale relative aux questions rurales et au microfinancement</b>	448	63,0	110	15,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	153	21,5	711	1,9	84	626	1
<b>B. Développement institutionnel</b>																				
Établissement et développement des CREC	2 079	93,2	-	-	151	6,8	-	-	-	-	-	-	-	-0	-0,0	2 230	6,0	-	2 230	-
Promotion et renforcement des coopératives rurales de services	899	97,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23	2,4	922	2,5	-	899	23
Renforcement des capacités de la Direction des coopératives	950	41,1	187	8,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 175	50,8	2 312	6,2	658	1 593	61
Restructuration de l'UNCC	143	9,5	-	-	-	-	1 345	89,5	-	-	-	-	-	14	0,9	1 503	4,0	71	1 417	14
Restructuration et renforcement de l'UGNC	34	3,9	-	-	-	-	-	-	840	95,5	-	-	-	6	0,7	880	2,4	38	836	6
Produits novateurs d'épargne et de crédit	32	67,3	16	32,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	48	0,1	31	16	-
<b>Total partiel développement institutionnel</b>	<b>4 137</b>	<b>52,4</b>	<b>202</b>	<b>2,6</b>	<b>151</b>	<b>1,9</b>	<b>1 345</b>	<b>17,0</b>	<b>840</b>	<b>10,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 217</b>	<b>15,4</b>	<b>7 893</b>	<b>21,1</b>	<b>799</b>	<b>6 992</b>	<b>103</b>
<b>C. Fonds de crédit<sup>b</sup></b>																				
Coopératives d'épargne et de crédit	3 928	22,6	2 618	15,1	10 825	62,3	-	-	-	-	-	-	-	0	-	17 371	46,5	-	17 371	-
Coopératives rurales de services	1 609	23,3	1 072	15,6	4 212	61,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 893	18,5	-	6 893	-
Microcrédit-bail	300	50,0	-	-	-	-	-	-	-	-	300	50,0	-	-	-	600	1,6	-	600	-
<b>Total partiel fonds de crédit</b>	<b>5 836</b>	<b>23,5</b>	<b>3 691</b>	<b>14,8</b>	<b>15 037</b>	<b>60,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>300</b>	<b>1,2</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>24 864</b>	<b>66,6</b>	<b>-</b>	<b>24 864</b>	<b>-</b>
<b>D. Gestion et coordination du programme</b>	<b>2 417</b>	<b>62,2</b>	<b>278</b>	<b>7,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 192</b>	<b>30,7</b>	<b>3 886</b>	<b>10,4</b>	<b>1 099</b>	<b>2 662</b>	<b>126</b>	
<b>Total des décaissements</b>	<b>12 839</b>	<b>34,4</b>	<b>4 281</b>	<b>11,5</b>	<b>15 188</b>	<b>40,7</b>	<b>1 345</b>	<b>3,6</b>	<b>840</b>	<b>2,2</b>	<b>300</b>	<b>0,8</b>	<b>2 561</b>	<b>6,9</b>	<b>37 354</b>	<b>100,0</b>	<b>1 982</b>	<b>35 143</b>	<b>230</b>	

<sup>a</sup> Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

<sup>b</sup> La contribution locale apparaissant sous la rubrique "BCP" tient compte également de la contribution de l'UNCC au programme de crédit, si l'UNCC remplit les conditions de participation à la composante crédit.



## **E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes**

32. **Passation des marchés.** La passation des marchés des biens et services obéira aux procédures du gouvernement dans la mesure où elles sont compatibles avec les directives actuelles du FIDA en la matière. Le recrutement de consultants se fera conformément aux procédures proposées par l'emprunteur et approuvées par le FIDA. Chacun des plans de travail et budgets annuels comprendra un plan et un calendrier des marchés indiquant en détail les biens et services qui en feront l'objet. Les contrats d'une valeur estimée à 100 000 USD ou plus feront l'objet d'un appel d'offres international, ceux d'une valeur comprise entre 20 000 et 100 000 USD seront attribués par voie d'appel d'offres local, les marchés d'une valeur inférieure à 20 000 USD feront l'objet de consultations de fournisseurs à l'échelon national et ceux d'une valeur inférieure à 5 000 USD seront conclus par entente directe. Dans la mesure du possible, les achats de véhicules d'une valeur supérieure à 100 000 USD seront groupés en lots pour appel d'offres international.

33. **Décaissements.** Le prêt du FIDA sera décaissé au cours d'une période de dix ans selon la procédure MFF. Les décaissements se feront sur présentation d'un état certifié des dépenses, dont les justificatifs seront conservés par l'UGP pour contrôle et examen lors des missions de supervision.

34. **Comptes spéciaux.** Pour faciliter l'exécution du programme, l'UGP ouvrira auprès d'une banque ayant l'agrément du FIDA deux comptes spéciaux, l'un pour le fonds de crédit (compte spécial A) et l'autre pour les composantes autres que le crédit (compte spécial B) qui serviront aux décaissements pour les dépenses admissibles. Le compte spécial A sera doté d'une allocation autorisée de 500 000 USD lorsque des arrangements auront été conclus avec les BCP pour les prêts au titre du programme et que les institutions clientes auront été habilitées à recevoir les fonds destinés aux prêts à rétrocéder aux bénéficiaires. Le compte spécial B sera doté d'une allocation autorisée de 500 000 USD pour l'exécution du programme après avoir rempli les conditions régissant les décaissements et à la demande de l'UGP/Ministère des finances. Les comptes spéciaux seront libellés en dollars des États-Unis et seront réapprovisionnés périodiquement sur présentation des justificatifs appropriés à l'institution coopérante et au FIDA. Le réapprovisionnement du compte du fonds de crédit (compte A) sera limité aux besoins nets en financements correspondant à la part de l'UGP, c'est-à-dire déduction faite des sommes recouvrées au titre du principal du prêt pour la part du PFCR. En d'autres termes, ce compte ne sera réapprovisionné que si le solde créditeur du compte est inférieur à la part estimative du PFCR pour un trimestre, déduction faite des recouvrements prévus durant cette période. Chaque bénéficiaire d'un financement obtenu par l'intermédiaire du PFCR sera chargé de la comptabilité de ses dépenses, tandis que l'UGP sera chargée de tenir la comptabilité générale.

35. **Comptabilité et vérification des comptes du programme.** Des comptes pouvant être identifiés de façon distincte (libellés en livres libanaises et en dollars des États-Unis) seront exigés pour les dépenses liées au PFCR à tous les niveaux, sous une forme qui soit entièrement conforme aux instructions comptables du gouvernement. Les BCP, y compris l'UNCC, tiendront des comptes libellés de façon distincte pour le fonds de crédit. Les rapports financiers et les comptes seront soumis régulièrement par les organismes d'exécution, y compris les ONG et les BCP, à l'UGP en vue d'être regroupés au niveau de l'UGP par le comptable du programme. Les comptes feront l'objet chaque année d'une vérification externe conformément au mandat qui sera précisé dans l'accord de prêt entre le gouvernement et le FIDA et dans le ou les accords de financements avec le ou les cofinanceurs. Le vérificateur externe des comptes désigné par la Banque centrale du Liban pour la vérification des comptes des BCP vérifiera les comptes du programme. Des exemplaires certifiés des rapports d'audit seront adressés au FIDA dans les six mois suivant la clôture de l'exercice financier.

36. **Rapports.** Les BCP et les ONG engagées par contrat soumettront tous les trimestres des rapports financiers et d'avancement qui seront incorporés aux rapports semestriels de synthèse et au rapport annuel. Ces rapports rendront compte, de façon aussi détaillée que possible, des activités



concrètes et de la situation financière par rapport aux plans de travail et budgets annuels et en regard des prévisions de l'évaluation prospective et des évaluations d'impact, décrivant les activités menées par les membres des coopératives, des CREC, des coopératives de services et de l'UNCC dans le cadre du programme. Les principaux membres de l'UGP, assistés d'un spécialiste en technologie de l'information, établiront le format de ces rapports, qui seront conçus de manière à garantir que les informations recueillies orientent la gestion courante du processus de décision et servent de base à l'évaluation future des réalisations du programme en fonction des objectifs du programme. Un rapport annuel sera présenté au FIDA et à l'institution coopérante dans les deux mois suivant la clôture de l'exercice financier.

## **F. Organisation et gestion**

37. Un Comité de pilotage du programme (CPP) présidé par le Ministère de l'agriculture supervisera et orientera la réalisation du programme. Les fonctions de ce comité consisteront à examiner et approuver les plans de travail et budgets annuels, à examiner l'état d'avancement de la réalisation du programme et à examiner les comptes du programme, les finances et les décaissements

38. Un groupe de pilotage sera chargé de formuler la politique nationale dans le domaine rural et le microfinancement. Ce groupe sera habilité à prendre des décisions qui seront soumises à l'approbation du Premier Ministre et/ou du cabinet. Il analysera les diverses questions et recommandations qui se dégageront des études de politique générale, des ateliers des parties prenantes et des études des donateurs, et il prendra les décisions appropriées. Il suivra aussi avec les autorités compétentes la mise en application des décisions adoptées. La Direction des coopératives sera chargée d'assurer, avec l'assistance technique fournie dans le cadre du programme, la mise au point institutionnelle des sous-composantes i) renforcement des capacités de la Direction des coopératives et ii) restructuration de l'UNCC et de l'UNGC. L'UGP sera chargée de réaliser, avec l'aide des prestataires de services comme les ONG, les autres composantes du développement institutionnel. Les BCP et l'UGP géreront le fonds de crédit.

39. Une fois dotée d'un personnel suffisant et renforcée, la Direction des coopératives formulera une politique nationale des coopératives, organisera des programmes de formation du personnel, établira un plan de restructuration de l'UNCC et redonnera vie au plan de l'UNCC. Le groupe de pilotage approuvera les mesures relatives aux coopératives rurales de financement. La Direction sera aussi responsable de l'insertion et de la supervision des nouvelles coopératives et devra veiller à l'exactitude de leurs audits financiers annuels et au suivi des irrégularités éventuelles.

40. Les ONG et autres prestataires de services expressément recrutés par l'UGP seront chargés de mobiliser la communauté, de la sensibiliser et de renforcer les capacités. Ils mettront sur pied des programmes de formation bien structurés et des processus participatifs locaux pour la création et le développement des CREC et pour la promotion et le renforcement des coopératives rurales de services. Un certain nombre d'ONG du Liban connaissent bien la mobilisation de la communauté, la formation des agriculteurs et l'organisation des coopératives de femmes. Elles pourraient offrir au PFRC un soutien approprié à la formation des moniteurs ainsi que les services spécialistes en méthodes pédagogiques, conception de programmes et communications rurales.

41. Trois des BCP, à savoir Bank Audi, Fransas Bank SAL (FBS) et Jammal Trust Bank (JTB), ont exprimé le désir de collaborer avec le PFRC à la fourniture de services de crédit aux clients du programme, par exemple aux CREC pour la rétrocession de prêts aux membres et aux coopératives de services pour le financement des investissements et des fonds de roulement. JTB collabore avec succès avec la Coopérative Housing Foundation, une ONG, à l'apport de services de microfinancement. Bank Audi a établi un partenariat analogue avec une autre ONG, l'Association d'Aide au Développement Rural, à Tyr, dans le sud du Liban. FBS et JTB interviennent également



dans le financement des agriculteurs de la région de Baalbeck-Hermel dans le cadre du programme de développement rural intégré du PNUD. L'UGP choisira les BCP en fonction de leur présence dans la zone du programme.

42. Lorsque l'UNCC aura été restructurée sur le plan institutionnel, administratif et financier dans une mesure satisfaisante pour le FIDA et le gouvernement, elle participera elle aussi à la fourniture des services de crédit du PFRC en tant qu'institution de rétrocession des prêts

43. Les CREC de création récente rétrocéderont à leurs membres les fonds de crédit du programme selon de saines pratiques financières et commerciales et seront dirigées par des conseils de gestion et de supervision et par les assemblées générales. Elles fixeront les procédures, systèmes et critères d'évaluation des prêts et les modalités de gestion du portefeuille donnant satisfaction aux institutions de prêt, à l'UGP et au FIDA.

44. Pour s'assurer que les paramètres de conception de l'exécution et les processus de promotion et de renforcement des capacités soient adaptés aux réalités et aux besoins véritables, le programme sera subdivisé en trois phases: la phase I, qui durera quatre ans, et les phases II et III, qui auront chacune une durée de trois ans, soit une période de dix ans pendant laquelle on utilisera le MFF. Avec cet arrangement, les bilans et évaluations conjointes parties prenantes/gouvernement/FIDA auront lieu avant la fin des phases I et II pour garantir que les objectifs convenus ont été atteints avant que le financement de la phase suivante ne soit libéré.

### **G. Justification économique**

45. On compte que le programme contribuera principalement à mettre en place une série d'institutions rurales durables, adaptables et dynamiques. Le PFRC aidera à définir un cadre d'action national pour les questions rurales et le microfinancement, offrant ainsi un environnement favorable à la croissance, la diversification et la légalisation d'une industrie rurale et de microfinancement. Ce cadre politique aidera aussi les banques commerciales à accroître leur intermédiation financière en vendant en gros du crédit à des intermédiaires financièrement solides et efficaces qui le vendront au détail, assorti d'une panoplie complète de services à tous les secteurs de la population rurale, y compris les femmes et les pauvres. En mettant les BCP en contact avec l'économie rurale, le PFRC contribuera à améliorer les services financiers ruraux directs.

46. Le PFRC appuiera l'établissement et le développement d'environ 90 coopératives rurales d'épargne et de crédit ayant pour membres plus de 9 000 ménages. Non seulement il augmentera la capacité des institutions financières rurales à améliorer l'apport de services ruraux et de microfinancement, mais il contribuera aussi à créer une concurrence qui se traduira par des services financiers ruraux de meilleure qualité, efficaces et animés par la demande. Le programme aura encore pour impact majeur de nouer des liens entre les coopératives rurales de financement et le système financier libanais. Il financera une variété d'investissements dans les secteurs agricole, extra-agricole et non agricole, contribuant ainsi à accroître les revenus des ménages ruraux.

47. Le PFRC soutiendra le développement et le renforcement de plus de 139 coopératives de services ruraux qui atteindront environ 13 900 ménages ruraux. Ces ménages devraient bénéficier directement de l'apport d'intrants, de services de location du matériel, d'installations pour les travaux d'après récolte, transformation, séchage des fruits, réfrigération, conditionnement et transport, entre autres. L'analyse financière des modèles d'investissements typiques fait apparaître des taux de rentabilité satisfaisants pour les coopératives.

48. Les coopératives de services ruraux apporteront aussi une information sur les questions techniques, la vulgarisation et le marché, ce qui permettra d'améliorer la planification des cultures, la qualité des produits et leur commercialisation. Des coopératives rurales solides et bien gérées



pourront accéder à un financement sous forme de dons offerts par divers bailleurs de fonds ou d'autres programmes en cours pour des projets d'infrastructure économique et sociale au niveau de la communauté. On voit donc qu'en appuyant la consolidation des coopératives de services, le programme aura un immense impact économique et social

49. **Impact sur les femmes.** Il n'existe aucune barrière législative ou culturelle qui empêche les femmes d'avoir accès autant que les hommes au crédit du programme et à ses autres services. Les prêts du PFRC seront adaptés au type d'activités entreprises par les femmes, à savoir les activités microéconomiques. Le programme sera synergique dans son soutien aux femmes. Les ONG qui y participent par contrat seront expressément tenues d'être attentives aux déséquilibres entre les sexes et de veiller à ce que les femmes aient un accès égal aux programmes financés par le PFRC. Les critères de conception présidant à la mise en place des CREC stipuleront que les femmes doivent être représentées au comité de gestion de chaque coopérative. Le fonds de crédit du PFRC offrira aux coopératives de femmes des prêts pour la transformation des denrées alimentaires ou toute autre activité d'intérêt commun.

### **H. Risques**

50. La gestion monétaire s'est fortement améliorée. L'inflation est entièrement maîtrisée. Le taux de change livre libanaise/dollar s'est stabilisé. On peut raisonnablement admettre qu'il n'existe aucun risque macroéconomique majeur qui déstabiliserait les investissements dans des microentreprises rurales, y compris dans le secteur agricole. Un risque existe toutefois que des pressions politiques viennent entraver la réalisation des objectifs du programme, particulièrement des pressions en faveur de taux de prêt hautement favorables (inférieurs aux taux en vigueur sur le marché), ce qui compromettrait la pérennité financière des CREC. Ce risque sera atténué premièrement par l'accent mis par le programme sur la formulation de politiques de microfinancement, qui créeront un environnement propices aux taux de prêt liés au marché et à l'acceptation de principes sains pour la mise en place des services financiers ruraux et, deuxièmement, par la participation des BCP au programme, ce qui réduira les possibilités d'une intervention de l'extérieur.

### **I. Impact sur l'environnement**

51. Le programme sera centré sur le renforcement des capacités institutionnelles et sur l'apport de services financiers pour faciliter le développement des microentreprises rurales, agricoles et non agricoles. L'impact global sur l'environnement des activités du programme sera ou neutre, ou indirectement favorable. Les prêts secondaires aux petits agriculteurs ou aux entreprises villageoises auront un effet mineur ou nul sur l'environnement. Les prêts secondaires en faveur d'activités agricoles devraient avoir un impact positif, principalement en mettant les agriculteurs en mesure d'utiliser efficacement les engrais et d'éviter ainsi une perte de fertilité des sols. Il faudra cependant surveiller l'étendue de l'utilisation des engrais et leur mode d'emploi, et cette surveillance sera inscrite aux programmes de formation des coopératives de services ruraux et des CREC.

### **J. Aspects novateurs**

52. Le PFRC aura un certain nombre d'aspects novateurs majeurs, dont le plus important est l'établissement d'un partenariat avec le secteur privé, à savoir les BCP, en vue d'établir des relations durables entre banquier et client. Le programme améliorera aussi l'élaboration des orientations générales du FIDA et la concertation sur l'action à mener, notamment l'appui à la création d'un groupe chargé de la formulation de la politique nationale pour les questions rurales et le microfinancement afin de créer un environnement propice à la croissance des entreprises de microfinancement en milieu rural. En outre, il encouragera le développement de produits de prêt novateurs comme le microcrédit-bail.

### **TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ**

53. Un accord de prêt entre la République libanaise et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

54. La République libanaise est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

55. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

### **QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION**

56. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République libanaise un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à dix millions deux cent cinquante mille droits de tirages spéciaux (10 250 000 DTS) venant à échéance le 1er décembre 2019 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant au taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président  
Lennart Båge

## **RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ**

1. Le Gouvernement de la République libanaise (dénommé ci-après “le Gouvernement”) fera en sorte que l’UGP au sein du Ministère de l’agriculture (MOA) conclue des accords de prêt subsidiaires avec chacune des BCP, avec l’approbation de la Banque centrale, pour la réalisation de la composante fonds de crédit.

2. L’UGP ouvrira et maintiendra par la suite, selon des modalités ayant l’agrément du FIDA, a) un compte courant libellé en LBP pour les opérations du programme (le “compte LBP du programme) et b) un compte courant libellé en USD pour ces opérations (le “compte USD du programme”). Le directeur du programme sera pleinement habilité à gérer les comptes du programme.

3. En consultation avec le FIDA, les BCP établiront et maintiendront des fonds renouvelables sur lesquels seront déposés tous les revenus nets des crédits consentis aux bénéficiaires du programme financés (directement ou indirectement) par le prêt. Les BCP utiliseront les fonds renouvelables pour financer d’autres crédits consentis aux bénéficiaires du programme conformément à l’Accord de prêt pendant la durée du programme. Aux fins du présent paragraphe, l’expression “revenus nets” s’entend de toutes les sommes remboursées au titre du principal et de toutes les sommes versées au titre des intérêts, déduction faite d’un montant raisonnable pour les dépenses de fonctionnement et autres.

4. L’UGP établira un projet de manuel pour la composante fonds de crédit dès que possible mais au plus tard avant la fin de la première année du programme et elle soumettra le projet de manuel des politiques et procédures de prêt au comité de pilotage du programme (CPP) pour approbation. Une fois approuvé par le CPP, ce manuel sera soumis par l’UGP au FIDA pour observations et approbation.

5. a) Le Ministère de l’agriculture, l’UGP et le FIDA dresseront conjointement le bilan de la réalisation du programme au plus tard durant la seconde moitié de la quatrième année (“bilan de la phase I”) et de la septième année (“bilan de la phase II”) du programme (désignés collectivement sous le nom de “bilans de phase”), sur la base du cadre défini par l’UGP et approuvé par le FIDA. Ces bilans porteront notamment sur la réalisation des objectifs du programme durant les phases I et II, respectivement, et sur les obstacles rencontrés, et ils recommanderont le cas échéant de réorienter les activités et/ou de modifier l’allocation des ressources du programme en vue d’atteindre les objectifs et d’éliminer les obstacles.

b) Les résultats des bilans de la phase I et de la phase II ainsi que les recommandations qui en découleront serviront de base à l’élaboration d’un plan d’action et schéma mutuellement acceptables pour les phases II et III et pour la conclusion d’une évaluation d’ensemble du programme, comme indiqué à l’alinéa c) iii) ci-dessous. Si la performance durant la phase I ou la phase II se révèle insuffisante, une fois évaluée sur la base d’un examen des critères de déclenchement indiqués au paragraphe 6 ci-dessous, le FIDA pourrait décider de différer le début de la phase suivante ou de mettre fin à son financement.

c) Au cas où le FIDA déciderait de:

i) mettre fin au financement du programme, les produits non encore utilisés du prêt seront annulés.



ANNEXE

- ii) différer le début de la phase II ou de la phase III, le Gouvernement prendra toutes les mesures correctives ou ajustements nécessaires, tels que recommandés et communiqués par le FIDA. Ce retard sera au maximum d'un an à compter de la date de la décision du FIDA. Dans la deuxième moitié de cette année, un second bilan sera dressé selon les procédures indiquées à l'alinéa a) ci-dessus. Les résultats en seront communiqués au FIDA, qui décidera alors de manière définitive s'il convient de poursuivre la phase II ou la phase III, ou de mettre fin au financement au titre du programme. Le Gouvernement ne sera en aucun cas autorisé à recevoir un financement provenant du prêt pour la période différée.
- iii) passer à la phase II ou III, un plan d'action mutuellement acceptable sera établi, de même qu'un schéma de la phase en question, fondé sur les conclusions du bilan de la phase considérée. Ce plan et ce schéma auront été parachevés au plus tard trois mois avant la fin de la phase I ou de la phase II, et ils entraîneront la réaffectation des produits du prêt et la modification des documents du prêt.

d) Le Gouvernement fera en sorte que, au cas où le FIDA déciderait de passer à la phase suivante du programme, les recommandations résultant du bilan de la phase concernée soient appliquées dans le délai prévu et d'une manière donnant satisfaction au FIDA. Il est convenu et entendu que ces recommandations pourront entraîner la modification des documents du prêt, notamment l'annulation partielle du prêt. Il est en outre convenu et entendu que le fait de ne pas appliquer les recommandations résultant du bilan d'une phase dans les délais spécifiés peut entraîner l'annulation du prêt.

6. Le programme sera divisé en trois phases ( phase I : quatre ans ; phase II : trois ans ; phase III : trois ans) s'étendant sur une période totale de dix ans. L'examen de la phase I consistera à analyser les indicateurs minimums ci-après qui serviront de critères de déclenchement pour la confirmation, par le FIDA, du financement et par conséquent de la formulation détaillée de la phase II du programme:

- a) Une politique rurale nationale et de microfinancement, assortie d'un cadre législatif et réglementaire, est établie avec un plan et un calendrier de mise en œuvre et envoyée au FIDA pour examen et observations 18 mois au moins avant la date de sa mise en application.
- b) Une politique nationale de coopération englobant tous les aspects pertinents des structures institutionnelles de coopération, est établie, de même que les critères d'incorporation des coopératives et les mécanismes de promotion et de soutien, et est envoyée au FIDA pour examen et observations 18 mois au moins avant la date de sa mise en application.
- c) Un examen complet du cadre juridique des coopératives est entrepris et des propositions d'amendement aux lois en vigueur ou d'adoption de nouvelles lois sont élaborées, assorties d'un calendrier d'application, 18 mois au moins avant la date prévue pour leur entrée en vigueur.
- d) Des normes satisfaisantes de saine gestion sont établies pour les CREC, de même que des systèmes de supervision (sur place et à l'extérieur) pour les coopératives rurales, et ce 12 mois au moins avant la date de leur mise en application.
- e) Des systèmes satisfaisants et appropriés d'audit financier des coopératives sont instaurés 12 mois au moins avant la date de leur mise en application.

ANNEXE

- f) Un plan de perfectionnement du personnel est établi pour la Direction des coopératives, assorti d'un calendrier de mise en œuvre, neuf mois au moins avant la date de sa mise en application.
- g) Un plan de restructuration de l'UNCC, assorti de stratégies et d'un calendrier de mise en œuvre, est établi par la Direction des coopératives 12 mois au moins avant la date de sa mise en application.
- h) Un plan de renforcement de l'UNGC, assorti d'un plan et d'un calendrier de mise en œuvre, est établi par la Direction des coopératives six mois au moins avant la date de sa mise en application.
- i) Le manuel des politiques et procédures de prêt des CREC est envoyé au FIDA, pour examen et observations, 18 mois au moins avant la date de sa mise en application et est adopté avec l'approbation du FIDA.
- j) Trois accords subsidiaires de prêt au moins sont conclus à la date de prise d'effet ou dans les trois ans qui suivent.
- k) Le manuel des politiques et procédures de prêt des BCP aux CREC est envoyé au FIDA pour examen et observations 15 mois au moins avant la date de sa mise en application et est adopté avec l'approbation du FIDA.
- l) Au moins 20 CREC sont fondées et fonctionnelles à la fin de la quatrième année du programme.
- m) Les décaissements sur une base progressive (c'est-à-dire déduction faite des sommes remboursées au titre du principal du prêt et utilisées pour de nouveaux prêts dans le cadre du programme) consentis aux CREC et aux coopératives de service atteignent un niveau d'environ 3 000 000 USD à la fin de la quatrième année du programme.
- n) Les taux de recouvrement des prêts secondaires sont satisfaisants et proches de 90%.

7. Les indicateurs de déclenchement de la phase III seront issus d'un processus d'examen, de perfectionnement et d'ajustement de tous les paramètres retenus pour le passage à la phase II, compte tenu de l'expérience, des enseignements dégagés et des informations en retour, du suivi et de l'évaluation de l'impact et de l'évolution des marchés financiers ruraux. Les paramètres relatifs aux résultats du programme, tels que prévus, et le bon fonctionnement des CREC et des coopératives rurales de services seront également très pertinents. Les déclencheurs du passage de la phase II à la phase III seront définis rigoureusement à la fin de l'examen de la phase I.

8. Au cours de la première année du programme, le Gouvernement devrait pourvoir trois postes vacants à la Direction des coopératives et fournir le personnel de soutien voulu.

9. Six mois après la date de prise d'effet, le Gouvernement fera en sorte que le plan de perfectionnement du personnel pour la Direction des coopératives soit mis au point, avec un calendrier de mise en œuvre, pour permettre à ce personnel d'accomplir toutes les tâches exigées de lui. Ce plan prévoira un accroissement graduel et planifié des effectifs en fonction des besoins et de l'amélioration planifiée des qualifications, de l'expérience et des connaissances des coopératives rurales locales, ainsi que des programmes de perfectionnement. Le Gouvernement renforcera la Direction en y affectant du personnel prélevé sur celui d'autres départements du Ministère de l'agriculture ou d'autres ministères.



10. Aucun décaissement ne sera fait au titre des dépenses afférentes à la composante fonds de crédit :
  - a) dans le cas d'une BCP, avant qu'un accord de prêt subsidiaire, visé au paragraphe 1 ci-dessus, n'ait été approuvé par le FIDA ;
  - b) aussi longtemps qu'un conseiller en chef pour la mise en œuvre (un expert international) n'aura pas été désigné selon des modalités donnant satisfaction au FIDA, et
  - c) aussi longtemps que le spécialiste des institutions coopératives internationales chargé d'offrir une assistance technique à la Direction des coopératives n'aura pas été désigné selon des modalités donnant satisfaction au FIDA.
  
11. L'entrée en vigueur de l'accord de prêt du programme est subordonnée aux conditions additionnelles suivantes :
  - a) un directeur de programme a été dûment nommé selon des modalités donnant satisfaction au FIDA ;
  - b) le décret ministériel établissant le CPP pris par le Ministère de l'agriculture a été promulgué;
  - c) le décret ministériel établissant l'UGP pris par le Ministère de l'agriculture a été promulgué;
  - d) les comptes du programme et les comptes spéciaux ont été dûment ouverts ;
  - e) l'accord de prêt du programme a été dûment signé et la signature comme l'exécution dudit accord par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes ;
  - f) un avis juridique favorable a été donné par le Gouvernement au FIDA, qui l'a jugé acceptable, tant en la forme que sur le fond.



## APPENDIX I

COUNTRY DATA  
LEBANON

Land area (km <sup>2</sup> thousand) 1997 1/	10	GNP per capita (USD) 1999 4/	3 700
Total population (million) 1998 1/	4.2	Average annual real rate of growth of GNP per capita, 1990-98 2/	4.5
Population density (people per km <sup>2</sup> ) 1998 1/	412	Average annual rate of inflation, 1990-98 2/	24
Local currency	Lebanese Pound (LBP)	Exchange rate: USD 1 000=	LBP 0.663 130
<b>Social Indicators</b>		<b>Economic Indicators</b>	
Population (average annual population growth rate) 1980-98 1/	1.9	GDP (USD million) 1998 1/	17 229
Crude birth rate (per thousand people) 1998 1/	21	Average annual rate of growth of GDP 1/ 1980-90	n.a.
Crude death rate (per thousand people) 1998 1/	6	1990-98	7.7
Infant mortality rate (per thousand live births) 1998 1/	27	Sectoral distribution of GDP, 1998 1/	
Life expectancy at birth (years) 1998 1/	70	% agriculture	12.4
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	n.a.	% industry	26.5
Poor as % of total rural population 1/	n.a.	% manufacturing	17.3
Total labour force (million) 1998 1/	1.4	% services	61.1
Female labour force as % of total, 1998 1/	29	Consumption, 1998 1/	
<b>Education</b>		General government consumption (as % of GDP)	14.5
Primary school gross enrolment (% of relevant age group) 1997 1/	110.7	Private consumption (as % of GDP)	98.3
Adult literacy rate (% age 15 and above) 1998 3/	85.1	Gross domestic savings (as % of GDP)	-12.8
<b>Nutrition</b>		<b>Balance of Payments (USD million)</b>	
Daily calorie supply per capita, 1997 3/	3 277	Merchandise exports, 1998 1/	n.a.
Prevalence of child malnutrition (height for age % of children under 5) 1992-98 1/	12.2	Merchandise imports, 1998 1/	n.a.
Prevalence of child malnutrition (weight for age % of children under 5) 1992-98 1/	3	Balance of merchandise trade	n.a.
<b>Health</b>		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 1990-98 1/	10	Before official transfers, 1998 1/	-6 577
Physicians (per thousand people) 1990-98 1/	2.8	After official transfers, 1998 1/	-3 888
Percentage population without access to safe water 1990-98 3/	6	Foreign direct investment, 1998 1/	200
Percentage population without access to health services 1981-93 3/	5	<b>Government Finance</b>	
Percentage population without access to sanitation 1990-98 3/	37	Overall budget surplus/deficit (including grants) (as % of GDP) 1997 1/	-25.6
<b>Agriculture and Food</b>		Total expenditure (% of GDP) 1997 1/	42
Food imports as percentage of total merchandise imports 1998 1/	n.a.	Total external debt (USD million) 1998 1/	6 725
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 1995-97 1/	2 971	Present value of debt (as % of GNP) 1998 1/	40.6
Food production index (1989-91=100) 1996-98 1/	138.2	Total debt service (% of exports of goods and services) 1998 1/	18.7
<b>Land Use</b>		Nominal lending rate of banks, 1998 1/	20.3
Arable land as % of land area, 1997 1/	17.6	Nominal deposit rate of banks, 1998 1/	13.6
Forest area (km <sup>2</sup> thousand) 1995 1/	0.5		
Forest area as % of total land area, 1995 1/	5.1		
Irrigated land as % of cropland, 1995-97 1/	36		

n.a. not available.

Figures in italics indicate data that are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Report*, 20002/ World Bank, *Atlas*, 20003/ UNDP, *Human Development Report*, 20004/ World Bank, *World Development Indicators database*, 2001

## PREVIOUS IFAD LOANS TO LEBANON

<i>Project Id</i>	<i>Project Name</i>	<i>Initiating Institution</i>	<i>Cooperating Institution</i>	<i>Lending Terms</i>	<i>Board Approval</i>	<i>Loan Effectiveness</i>	<i>Current Closing Date</i>	<i>Loan/Grant Acronym</i>	<i>Denominated Currency</i>	<i>Approved Loan/Grant Amount</i>	<i>Disbursement as at April 2001</i>
305	Smallholder Livestock Rehabilitation Project	IFAD	AFESD	I	15 Apr 92	08 Dec 93	31 Dec 01	L - I - 305 - LB	SDR	7 300 000	66%
370	Irrigation Rehabilitation and Modernization Project	World Bank: IBRD	World Bank: IBRD *	I	05 Dec 94	04 Jan 96	31 Dec 01	L - I - 370 - LB	SDR	6 700 000	29%
1036	Agriculture Infrastructure Development Project	World Bank: IBRD	World Bank: IBRD	I	30 Apr 97	09 Apr 99	30 Jun 03	L - I - 448 - LB	SDR	8 700 000	51%

\* International Bank for Reconstruction and Development.





## SUB-SECTOR CONTEXT – FINANCIAL SECTOR

1. The strong and well-articulated banking sector of Lebanon has not served the rural economy. On average less than 2% of bank lending has been given to the agricultural sector. To encourage new lending to agriculture, the Government has introduced a number of special incentives. Loans for agricultural purposes can be used to offset the statutory reserve requirement of banks with the Central Bank of Lebanon. In addition, there is a special programme to encourage commercial bank loans to industry, agriculture and tourism, which carry interest subsidy. Yet, these measures have not improved the flow of credit to agriculture because of delivery constraints.

2. **Kafalat.** Another important development in the financial sector is the newly established *kafalat*, which is a semi-public agency providing guarantees up to 75% of principal and interest on bank loans and up to seven-year loan maturities. The guarantee is given for small and medium-size loans not exceeding USD 200 000 for a premium of 2.5%. The guarantee is given on a case-by-case basis following a borrower's specific request to *kafalat* and the bank. In respect of guaranteed loans, the bank does not ask for a mortgage, but instead requires a so-called negative pledge whereby the borrower gives the bank a written statement authorizing it to mortgage his or her property in case of default. An interest subsidy of 7% from the Government is provided in respect of loans guaranteed by *kafalat*. Activities eligible for *kafalat* guarantee are industry, agriculture, tourism and information technology (software and Internet services).

3. **Savings guarantee institution.** A savings guarantee institution, owned by commercial banks and the Government, was established in 1968. Its objective is to guarantee public deposits with banks in case of banks' bankruptcy. An annual premium is paid by the banks of 0.005% of outstanding deposits at the end of the year. The Government makes a matching contribution. The institution guarantees public deposits in the participating banks, up to LBP 5.0 million for each depositor for each bank.

4. **Leasing company.** Under Lebanese banking regulations, banks are prohibited from directly owning productive assets that may be used under a financial lease scheme. To conform with these regulations, the National Leasing Corporation was created in 1995 with the following shareholders: Fransa Bank 45%; *Unité Crédit Agricole Bail* (UCABAIL) (a 100%-owned subsidiary of Crédit Agricole), 25%; the International Finance Corporation (IFC) 15%; German Investment and Development Company (DEG) 15%. The National Leasing Corporation today provides financing for equipment leases (not operating leases) to the construction, medical and manufacturing sectors. The average lease size is USD 100 000, and there are currently over 600 leases outstanding. After a lease term of between three and seven years, the borrower may purchase the equipment outright for 1% of its original price.

5. **Rural financial markets (RFMs).** Paradoxically, although banking services are well developed in Lebanon, RFMs are very poorly developed. Formal financial institutions to deliver rural financial services are lacking. It is estimated that fewer than 12% of farmers have access to financing for seasonal crops. Even within this group, large landowners receive a major share of credit. Only 2.5% of farmers owning less than one *dunum* (about 0.1 ha) of land – or 10% of all farmers – have access to crop financing compared with 53% of farmers owing more than 500 *dunums*. Agricultural producers often receive credit in the form of suppliers' credits for inputs such as seeds, fertilizers and pesticides. Interest rates charged for these credits are often exorbitant, even more than 100%. Similarly, fishermen who receive credit from wholesaler middlemen are obliged to sell their harvest to the same middlemen at prices often below market rates.

6. **Microfinance sector.** As there are no formal institutions providing microfinancial services, some NGOs started providing these services with the assistance of bilateral donors. NGOs are



incorporated as charity and self-help (*jama'at*) societies under a 1906 law, and the legality of microfinancial provision is not clear as these societies are not licensed to provide financial services. There are no laws governing the microfinance industry, nor is there a national policy. The major NGOs involved in the provision of microfinancial services include: Save the Children, the Cooperative Housing Foundation (CHF), *Association d' Aide du Développement Rural* (ADR) and Catholic Relief Services (CRS). Save the Children created a local NGO, Al-Majmoua, in 1997 to operate its microfinancial activities. In addition to NGOs and MFIs, the UNDP Integrated Rural Development Programme has a rural and microfinance component in the Baalbek-Hermel region of Bekaa and there is also a microfinance component under the IFAD Smallholder Livestock Rehabilitation Project, also in the Bekaa region.

7. The delivery mechanisms are either through small groups of seven to ten women or directly to individual beneficiaries. Most programmes lend to individuals rather than groups. Interest rates vary considerably among programmes – from 8% (UNDP Baalbek-Hermel) to about 27% (flat rate) per annum. The maximum effective rate is close to 50% per annum. Repayment rates are satisfactory. Unlike in some of Asian and African countries where microfinance needs are small, ranging from USD 50 to around USD 500, the average requirements in Lebanon are high. This is reflected in the average loan size of the microfinance industry, which is considered inadequate. Another distinguishing feature is that most programmes require investment capital ranging from USD 1 000 to 5 000. Non governmental MFIs do not provide access to savings and are not real rural financial intermediaries. Most loans are for the short term and for financing trade. There is very little investment financing. Even if some non-governmental MFIs promote non-banking finance companies, they are not permitted under current financial laws to accept savings of the public. Over time, if donor support is not forthcoming, the sustainability of non-governmental MFIs is at stake. While they bridge a critical gap in the rural financial markets in the short to medium term, as they now operate they are not a solution for the sustainable development of rural financial systems.

8. **Cooperatives.** There are over 400 rural service cooperatives, including agricultural (316), bee-keeping (39), livestock (32) and fishermen's (30) cooperatives. Most village-based cooperatives started with a small group of members of 10 to 15, often belonging to a well-knit family or ethnic group, and expanded in membership over time. Yet, the coverage of most cooperatives is low. Nearly 39% of cooperatives (180) have fewer than 20 members and another 33% (150) from 20 to 50 members. Only 13% of cooperatives (60) have more than 100 members. Another interesting feature is that nearly two thirds of cooperatives were formed in the 1990s after the end of civil war, reflecting the potential for the role of rural cooperatives in the regeneration of the rural economy. A large proportion of members are smallholders, which indicates that any assistance to these cooperatives will indirectly benefit low-income households. Some are actively engaged in input supply, the provision of equipment services on hire (tractors, sprayers, etc.) and the operation of processing facilities (olive oil processing units). As the Directorate of Cooperatives and the apex organizations (NGUC and NUCC) are weak, the grass-roots cooperatives have not received any systematic orientation, training and institutional development support. Most cooperatives have no paid staff or office space. Thus, rural cooperatives suffer from major weaknesses: absence of institutional dynamics and a cooperative culture; passive participation of members and domination by a few; weak management and leadership; undercapitalization; lack of commercial and business orientation; a dependency, grant and subsidy syndrome; and above all, a lack of vision and goals. Yet rural cooperatives have the potential to develop into strong, broad-based (expanding coverage of membership) and self-reliant institutions, capable of organizing more effective and diversified services to members. They have the opportunity to build linkages and networks for various support functions and services such as input supply, technical information, extension advice, market information and linkages. They need a paradigm shift in their orientation and capacity-building inputs. They also need financial services, both short-term loans for input supply services, and longer-term investment loans.

## LOGICAL FRAMEWORK

NARRATIVE SUMMARY	OBJECTIVELY VERIFIABLE PERFORMANCE INDICATORS	MEANS OF VERIFICATION	IMPORTANT ASSUMPTIONS
<p><b>Strategic Goal</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rural poverty reduction through an increase in the incomes of low-income rural households in particular and rural households in general.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rural household income increase and/or expenditure.</li> <li>Decrease in the number of rural households that fall below the cut-off point for low income in Lebanon.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Periodical national statistics.</li> <li>Poverty assessment surveys.</li> <li>CRFP evaluation and impact assessment/studies.</li> <li>CRFP monitoring reports.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Political stability is maintained.</li> <li>Macroeconomic stability is maintained.</li> <li>Government commitment to the development of rural areas and poverty reduction continues.</li> </ul>
<p><b>Programme Development Objectives</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>To support development of Rural Financial Markets (RFMs) in general through an appropriate policy environment including legal and regulatory framework and policy dialogue.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Increase in the range of rural financial institutions: <ul style="list-style-type: none"> <li>NGO microfinance providers</li> <li>Informal MFIs</li> <li>Formal MFIs</li> <li>Cooperative financial institutions.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CRFP evaluation and impact assessment/studies.</li> <li>CRFP monitoring reports.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>To strengthen, promote and develop a dynamic, responsive, sustainable and efficient rural cooperative financial institutional framework to provide access to financial services to rural households including smallholder households and women.</li> <li>To develop partnership/linkages between the cooperative institutional systems and the Lebanese financial system.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>No. of rural household clients of NGOs/MFIs and rural cooperative financial institutions</li> <li>Outstanding loan portfolio of NGOs/MFIs and of cooperative rural financial institutions (no. of accounts disaggregated by urban/rural households, gender, activity, investment/working capital finance).</li> <li>Savings mobilization by MFIs and cooperatives.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>NGO/MFI annual/progress reports.</li> <li>Annual/progress reports of cooperative financial institutions.</li> <li>Annual statistics of the Directorate of Cooperatives.</li> <li>Annual reports of PCBs.</li> <li>Rural financial studies/surveys.</li> <li>Beneficiary assessments.</li> <li>Supervision mission reports.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A critical assumption is that the rural financial institutions cover their operational/financial costs and maintain financial and institutional sustainability.</li> <li>Another important assumption is that marketing opportunities for agricultural products and other products and services of microenterprises are sufficiently developed to make a profitable sale of these products.</li> </ul>
<p><b>Programme Outputs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A national rural and microfinance policy is developed and adopted</li> <li>A national cooperative policy covering rural financial systems and other forms of cooperative institutions is developed and adopted.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A national rural and microfinance policy group is established.</li> <li>No operational legal constraints.</li> <li>Regulatory framework conforms to prudential financial standards of MFIs and cooperative institutions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Policy dialogue of IFAD.</li> <li>Supervision mission reports.</li> <li>Periodical policy assessment and review studies.</li> <li>Donor assessments, if any.</li> <li>Participatory stakeholder beneficiary evaluation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Private sector, NGOs and MFIs use the policy environment for the expansion of their financial services into rural areas with a diversified product range and mix.</li> <li>Rural households are able to organize themselves into viable and sustainable cooperatives.</li> </ul>
<p>(a) Rural Savings and Credit Cooperatives (RSCCs) are established and operational.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>No. of RSCCs established.</li> <li>No. of villages covered, membership savings mobilization (no. and amount).</li> <li>Credit portfolio (no. and amount disaggregated by gender, activity, investment/working capital finance and size of agricultural holding).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CRFP monitoring and evaluation reports.</li> <li>Annual reports and statistics of the Directorate of Cooperatives.</li> <li>Annual reports of RSCCs.</li> <li>Periodical impact assessment surveys.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rural households, particularly low-income ones, save and deposit with their society.</li> </ul>
<p>(b) Rural service cooperatives strengthened and operational.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>No. of service cooperatives strengthened.</li> <li>No. of service cooperatives able to access credit services.</li> <li>No. of service cooperatives that have incorporated savings and credit as a primary function.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CRFP monitoring and evaluation reports.</li> <li>Annual reports and statistics of the Directorate of Cooperatives.</li> <li>Annual reports of service cooperatives.</li> <li>Periodical impact assessment surveys.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Subsidy and dependency syndrome of cooperatives is abolished.</li> </ul>





NARRATIVE SUMMARY	OBJECTIVELY VERIFIABLE PERFORMANCE INDICATORS	MEANS OF VERIFICATION	IMPORTANT ASSUMPTIONS
(c) Directorate of Cooperatives is adequately staffed with suitably qualified and trained people.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Staff strength in the head office and provincial bureaux is increased.</li> <li>Services to cooperatives enhanced.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Supervision mission reports.</li> <li>Annual report of the Directorate of Cooperatives.</li> </ul>	
(d) NUCC and NGUC are appropriately restructured.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Restructuring plan implemented.</li> <li>Implementation strategy and time frame.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Supervision mission reports.</li> <li>Progress reports on the implementation of restructuring plan.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Government and cooperative members pressing for NUCC and NGUC restructuring.</li> </ul>
(e) Innovative lending (e.g. micro-leasing) and savings products are developed and offered.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Portfolio of MFIs includes innovative lending and savings products.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CRFP monitoring reports.</li> <li>Supervision mission reports.</li> </ul>	
(f) Partnerships and linkages between rural cooperative institutions, PCBs and CRFP established. (g) CRFP credit fund results in a larger cumulative loan portfolio through leveraging resources from the partner banking institutions.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Linkages are in operation for financial services.</li> <li>Cumulative withdrawals under credit fund.</li> <li>Cumulative loan portfolio of partner institutions to programme clients.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CRFP monitoring and progress reports.</li> <li>Mission supervision reports.</li> <li>Annual reports of PCBs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participating banks maintain their commitment.</li> <li>Rural cooperative institutions become acceptable to clients of PCBs/NUCC for their retail banking.</li> </ul>
<b>Programme Components/Activities</b> <b>A. Policy Development and Dialogue</b> - National/regional seminars, policy study and development, training, study tours, provision of equipment, technical assistance (TA).	Programme costs (Phases I-III)  USD 661 300	<ul style="list-style-type: none"> <li>Progress reports and disbursement reports.</li> <li>Supervision mission reports.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effective cooperation and coordination among policy-related ministries (MOF, Central Bank of Lebanon, the Council for Development and Reconstruction (CDR), MOA, Ministry of Legal Affairs and Prime Minister's Office) is a critical assumption.</li> </ul>
<b>B. Institutional Development</b> <i>a. Establishment and development of savings and credit cooperatives</i> - National/regional seminars, policy study and development, training, study tours, provision of equipment, TA, seed capital and business development plans.	USD 2.043 million	<ul style="list-style-type: none"> <li>Progress reports and disbursement reports.</li> <li>Supervision mission reports.</li> <li>Participatory monitoring and evaluation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>There is effective cooperation among NGOs, NGUC, NUCC and cooperatives.</li> </ul>
<i>b. Strengthening of rural service cooperatives</i> - Diagnostic study, training, study tours, provision of equipment, TA, seed capital, business development plans.	USD 831 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>Progress reports and disbursement reports.</li> <li>Supervision missions reports.</li> <li>Participatory monitoring and evaluation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>There is effective cooperation among NGOs, NGUC, NUCC and cooperatives.</li> </ul>
<i>c. Strengthening of Directorate of Cooperatives, NUCC and NGUC, through</i> - Staffing, training, study tours, TA, equipment and vehicles.	USD 2.163 million for Directorate of Cooperatives; USD 1.419 million for NUCC; and USD 832 000 for NGUC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Progress reports and disbursement reports.</li> <li>Supervision mission reports.</li> </ul>	
<i>d. Innovative lending and savings product development through study and workshops</i>	USD 45 300	<ul style="list-style-type: none"> <li>Progress reports and disbursement reports.</li> <li>Supervision mission reports.</li> </ul>	



NARRATIVE SUMMARY	OBJECTIVELY VERIFIABLE PERFORMANCE INDICATORS	MEANS OF VERIFICATION	IMPORTANT ASSUMPTIONS
<b>C. Credit Fund</b>	USD 24.864 million <ul style="list-style-type: none"> <li>• The credit disbursement by category of institutions disaggregated by activity, gender and loan maturities.</li> <li>• Outstanding credit portfolio by category of institution disaggregated by activity, gender and loan maturities.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Progress reports and disbursement reports.</li> <li>• Supervision mission reports.</li> <li>• Banks reports.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• There are effective liaison and cooperation among rural cooperative institutions, PMU, NGO service providers and lending banks/institutions.</li> </ul>
<b>D. Programme Management and Coordination</b>	USD 3.569 million	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Progress reports and disbursement reports.</li> <li>• Supervision mission reports.</li> </ul>	

## QUANTITATIVE INPUTS, TARGETS AND KEY PROGRAMME FACTORS

OBJECTIVES							INSTRUMENTS						
<p>The programme aims at rural poverty reduction through an increase in low-income household incomes in rural areas. This objective will be achieved through building linkages between the cooperative financial systems and the Lebanese financial system. Overall investment will be geared towards the development of the rural economy and in particular, support to low-income households in the farm and non-farm sectors including production, processing, businesses, services and rural women for income-generating activities.</p>							<p>The main instruments used in the implementation of the listed components are :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Policy dialogue;</li> <li>• Technical assistance;</li> <li>• Training and studies (workshops);</li> <li>• Credit funds;</li> <li>• Managerial inputs.</li> </ul>						
COMPONENTS		PY1	PY2	PY3	PY4	Phase II	Phase III						
A. Policy development and dialogue		124.3	79.7	57.4	58.0	194.2	197.0						
B. Institutional development		362.7	908.9	665.7	710.5	2 767.5	2 478.0						
C. Credit funds		-	427.5	790.4	1 940.6	13 701.6	8 003.7						
D. Programme management and coordination		551.5	404.6	366.6	322.5	1 182.1	1 059.2						
PROJECT COSTS			FINANCING				BENEFICIARIES		ECONOMIC ANALYSIS				
COMPONENTS		USD million	% Base Costs			USD million	%	It is estimated that around 250 000 people in about 50 000 households will constitute the eligible IFAD target group, which includes agricultural smallholders, the landless, rural women and fishermen. All evidence shows that the majority will be low-income households. Design criteria of rural savings and credit cooperatives and an appropriate loan ceiling will ensure that benefits flow to the target group.		Economic Rate of Return (ERR) Costs			
A. Policy development and dialogue		0.71	2	IFAD	12.84	34		Not applicable (rural finance project)					
B. Institutional development		7.9	20	Cofinancier	4.28	11.7.2001		Financial Internal Rate of Return (FIRR)					
C. Credit funds		24.9	68	Commercial bank	15.19	41		FIRR for modern oil-pressing mill model 36%					
D. Programme management and coordination		3.9	10	NUCC	1.35	4		FIRR for food-processing model 20%					
<b>Total including contingencies</b>		<b>37.35</b>	<b>103</b>	NGUC	0.84	2		FIRR for fruit-drying unit model 18%					
				National Leasing Corp.	0.30	1		Total cost per beneficiary USD 150					
				Government	2.56	7		Total cost of IFAD loan per beneficiary USD 50					
				<b>Total</b>	<b>37.35</b>	<b>100</b>							





## SUMMARY COST AND FINANCING TABLES

**Table 1: Components Project Cost Summary**

	(LBP '000)			(USD '000)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
<b>A. Policy development and dialogue</b>	884 025.0	107 925.0	991 950.0	589.4	72.0	661.3	11	2
<b>B. Institutional development</b>								
Establishment of rural savings & credit cooperatives	3 064 500.0	-	3 064 500.0	2 043.0	-	2 043.0	-	6
Promotion and strengthening of rural service cooperatives	1 246 500.0	-	1 246 500.0	831.0	-	831.0	-	2
Capacity-building of the Directorate of Cooperatives	2 317 270.8	927 535.2	3 244 806.0	1 544.8	618.4	2 163.2	29	6
Restructuring of NUCC	2 028 180.0	100 620.0	2 128 800.0	1 352.1	67.1	1 419.2	5	4
Strengthening of NGUC	1 192 950.0	55 200.0	1 248 150.0	795.3	36.8	832.1	4	2
Development of innovative and savings credit products	22 950.0	45 000.0	67 950.0	15.3	30.0	45.3	66	-
<b>Subtotal Institutional development</b>	9 872 350.8	1 128 355.2	11 000 706.0	6 581.6	752.2	7 333.8	10	20
<b>C. Credit funds</b>								
Savings and credit cooperatives	26 056 126.5	-	26 056 126.5	17 370.8	-	17 370.8	-	48
Rural service cooperatives	10 339 666.5	-	10 339 666.5	6 893.1	-	6 893.1	-	19
Micro-leasing	900 000.0	-	900 000.0	600.0	-	600.0	-	2
<b>Subtotal Credit funds</b>	37 295 793.0	-	37 295 793.0	24 863.9	-	24 863.9	-	68
<b>D. Programme management and coordination</b>	3 860 888.5	1 492 489.0	5 353 377.5	2 573.9	995.0	3 568.9	28	10
<b>Total BASELINE COSTS</b>	51 913 057.3	2 728 769.2	54 641 826.5	34 608.7	1 819.2	36 427.9	5	100
Physical contingencies	350 900.3	22 727.4	373 627.7	233.9	15.2	249.1	6	1
Price contingencies	795 226.6	220 761.1	1 015 987.7	530.2	147.2	677.3	22	2
<b>Total PROJECT COSTS</b>	53 059 184.2	2 972 257.7	56 031 441.9	35 372.8	1 981.5	37 354.3	5	103



Table 2: Expenditure Accounts Project Cost Summary

	(LBP '000)			(USD '000)			%	% Total
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Foreign Exchange	Base Costs
<b>I. Investment Costs</b>								
A. Equipment	77 467.5	315 787.5	393 255.0	51.6	210.5	262.2	80	1
B. Vehicles	121 578.0	407 022.0	528 600.0	81.1	271.3	352.4	77	1
C. Studies, training and technical assistance								
Studies	13 500.0	262 500.0	276 000.0	9.0	175.0	184.0	95	1
Training	1 241 850.0	202 500.0	1 444 350.0	827.9	135.0	962.9	14	3
Technical assistance	396 090.0	1 291 590.0	1 687 680.0	264.1	861.1	1 125.1	77	3
<b>Subtotal Studies, training and technical assistance</b>	<b>1 651 440.0</b>	<b>1 756 590.0</b>	<b>3 408 030.0</b>	<b>1 101.0</b>	<b>1 171.1</b>	<b>2 272.0</b>	<b>52</b>	<b>6</b>
D. Contract services	3 262 500.0	-	3 262 500.0	2 175.0	-	2 175.0	-	6
E. Credit fund	37 295 793.0	-	37 295 793.0	24 863.9	-	24 863.9	-	68
F. Seed capital	675 000.0	-	675 000.0	450.0	-	450.0	-	1
<b>Total Investment Costs</b>	<b>43 083 778.5</b>	<b>2 479 399.5</b>	<b>45 563 178.0</b>	<b>28 722.5</b>	<b>1 652.9</b>	<b>30 375.5</b>	<b>5</b>	<b>83</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>								
A. Salaries and allowances	6 331 800.0	-	6 331 800.0	4 221.2	-	4 221.2	-	12
B. Operation and maintenance								
Equipment	129 594.0	32 398.5	161 992.5	86.4	21.6	108.0	20	-
Vehicles	687 884.8	171 971.2	859 856.0	458.6	114.6	573.2	20	2
<b>Subtotal Operation and maintenance</b>	<b>817 478.8</b>	<b>204 369.7</b>	<b>1 021 848.5</b>	<b>545.0</b>	<b>136.2</b>	<b>681.2</b>	<b>20</b>	<b>2</b>
C. Annual expenses	1 680 000.0	45 000.0	1 725 000.0	1 120.0	30.0	1 150.0	3	3
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>8 829 278.8</b>	<b>249 369.7</b>	<b>9 078 648.5</b>	<b>5 886.2</b>	<b>166.2</b>	<b>6 052.4</b>	<b>3</b>	<b>17</b>
<b>Total Baseline Costs</b>	<b>51 913 057.3</b>	<b>2 728 769.2</b>	<b>54 641 826.5</b>	<b>34 608.7</b>	<b>1 819.2</b>	<b>36 427.9</b>	<b>5</b>	<b>100</b>
Physical contingencies	350 900.3	22 727.4	373 627.7	233.9	15.2	249.1	6	1
Price contingencies	795 226.6	220 761.1	1 015 987.7	530.2	147.2	677.3	22	2
<b>Total Project Costs</b>	<b>53 059 184.2</b>	<b>2 972 257.7</b>	<b>56 031 441.9</b>	<b>35 372.8</b>	<b>1 981.5</b>	<b>37 354.3</b>	<b>5</b>	<b>103</b>





## ORGANIZATION AND MANAGEMENT

1. A Programme Steering Committee (PSC) chaired by the Minister for Agriculture will oversee and guide the implementation of CRFP. The members of PSC will include the Director-General of the Cooperatives, the Director-General of Agriculture, a representative of MOF, a representative of the Council for Development and Reconstruction (CDR), a representative from the Central Bank of Lebanon, the director of the PMU, a representative of NGUC, a representative of NUCC, and representatives of participating lending institutions and *kafalat* (loan guarantee scheme). PSC functions will include reviewing and approving of annual workplans and budgets, reviewing progress of programme implementation, reviewing monitoring and evaluation reports, ensuring coordination among implementing agencies, and reviewing programme accounts, finance and disbursement.
2. Management authority for the overall implementation of CRFP will rest firmly with the PMU. National rural and microfinance policy development will be the responsibility of the policy group. The institutional development sub-components of capacity-building of the Directorate of Cooperatives and restructuring NUCC and NGUC will be handled by the Directorate of Cooperatives with technical assistance provided under the programme. The implementation of other institutional development components will be the function of the PMU with the help of service providers. The credit fund will be managed by PCBs and PMU.
3. The institutional development sub-components relating to RSCCs and service cooperatives will be implemented through contractual arrangements between PMU and the service providers (NGOs). The NGO service providers will be able to build synergy between the programme components and their other ongoing or potential new programmes funded by various donors for business and skill development programmes. PMU will award a service contract to NGOs for community dialogue and mobilization, sensitization, diagnostic analysis, training, technical assistance, guidance and follow-through services adopting participatory processes.
4. **Monitoring and evaluation (M&E).** M&E of programme achievements will be the responsibility of PMU. Technical assistance is provided to PMU for capacity-building process-impact monitoring by an independent local M&E specialist. The chief technical advisor and M&E officer of the PMU will establish appropriate M&E systems to serve the objective, assisted by a local information technology specialist. PMU will also develop a performance rating system for RSCCs based on quality of management, institutional criteria, range of services, financial products, savings mobilization, financial performance (capital, asset quality, earnings, liquidity) and outreach. Similarly, a rating system for service cooperatives will be developed, based on quality of management, institutional criteria, range and development of services, business and commercial orientation, financial viability, institutional linkages and outreach. This will help institutional development impact assessment as well as guide PMU in directing capacity-building inputs. PMU will organize the assessment through auditors of the cooperatives and initially also from NGO service providers. Good proxy indicators of household impact will be loan recovery rates at RSCC level and average savings per household.
5. **Programme implementation phasing.** To ensure that the implementation design parameters and rural cooperatives' promotion and capacity-building processes are geared to actual realities and needs, the programme will be divided into three phases: Phase I of four years and Phases II and III of three years each, covering a ten-year period using the IFAD/FLM. Under this arrangement, joint stakeholder/Government/IFAD reviews and evaluations are held prior to the end of Phases I and II to ensure that agreed milestones are reached prior to triggering the financing of the next phase.



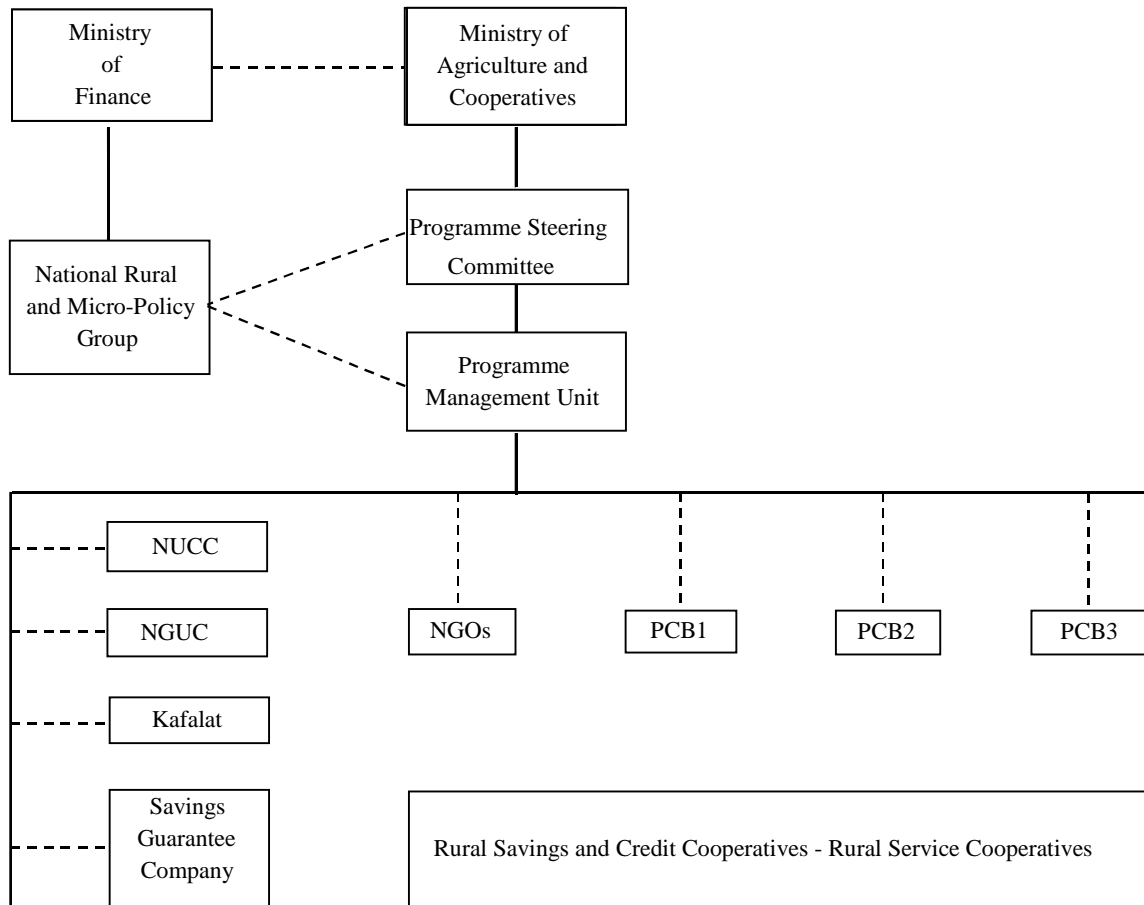
6. **Triggers from Phase I to Phase II.** The main actions that will trigger the implementation of the programme from Phase I to Phase II, to be included as dated covenants of the loan agreement, are:

- (a) A national rural and microfinance policy, including a legal and regulatory framework, is established with an implementation plan and time frame and sent to IFAD for review and comments on/or before 18 months from loan effectiveness.
- (b) A national cooperative policy, including all relevant aspects of cooperative institutional patterns, criteria for incorporation of cooperatives, promotional and support mechanisms, is established and sent to IFAD for review and comments on or before 18 months from loan effectiveness.
- (c) A comprehensive review of the cooperative legal framework is undertaken, and proposals for amendment to present laws or enactment of new laws are prepared, with time frame for implementation, on or before 18 months from the date of loan effectiveness.
- (d) Satisfactory prudential standards for RSCCs and supervision systems (both on site and off site) for rural cooperatives are established on or before 12 months from loan effectiveness.
- (e) Satisfactory and adequate systems for the financial audit of cooperatives are instituted on or before 12 months from loan effectiveness.
- (f) A staff development plan for the Directorate of Cooperatives, with implementation time frame, is prepared on or before nine months from date of loan effectiveness.
- (g) A plan for restructuring of NUCC is prepared by the Directorate of Cooperatives with implementation strategies and time frame on or before 12 months from loan effectiveness.
- (h) A plan for strengthening NGUC is prepared by the Directorate of Cooperatives with implementation plan and time frame on or before six months from loan effectiveness.
- (i) Lending policies and procedures manual of RSCCs is sent to IFAD for review and comments on or before 18 months from loan effectiveness and is adopted with the concurrence of IFAD.
- (j) Tripartite agreements between PMU, MOF and a minimum of three PCBs are entered into on or before three years loan effectiveness.
- (k) The statement of lending policies and procedures of PCBs to programme clients is sent to IFAD for review and comments on or before 15 months from loan effectiveness and is adopted with the concurrence of IFAD.
- (l) A minimum of 20 RSCCs are established and functional by the end of PY4.
- (m) The loan disbursements on an incremental basis (i.e. net of loan principal recoveries recycled for lending under the programme) to RSCCs and service cooperatives reach a level of about USD 3 million by end of PY4.
- (n) Satisfactory loan recovery rates close to 90%.

7. **Triggers from Phase II to Phase III.** These will be more a process of review and refinements and adjustments in all parameters relevant for entry into Phase II, based on experience, lessons learned, feedback from programme, monitoring and impact assessment and emerging developments in the RFMs. The programme output parameters, as planned, and healthy functioning of RSCCs and service cooperatives will also be very relevant. The triggers for moving from Phase II to Phase III will be sharply defined at end review of Phase I.



APPENDIX VII



Line of Control: \_\_\_\_\_  
Line of Coordination, Cooperation and Partnership: - - - - -

LEGEND  
NUCC: National Union for Cooperative Credit  
NGUC: National General Union of Cooperatives  
PCB : Participating Commercial Bank



## ECONOMIC AND FINANCIAL ANALYSIS

1. The provision of rural financial services to the target group being the main, if not the only, activity supported by the programme makes CRFP not suitable for a full economic analysis. Financial analysis in respect of typical investment models shows satisfactory and acceptable returns to a cooperative. If members' financial benefits are integrated into the analysis, the returns will be high. For example, the financial IRR of a modern oil-pressing mill over a 20-year period is estimated at 36%. A food-processing unit and a fruit-drying unit will generate a financial IRR of 20% and 18% respectively.
2. Development of a range of sustainable, vibrant, responsive and dynamic rural institutions is the quintessence of the programme contribution. CRFP's contribution for evolution of a national rural and microfinance policy provides a facilitating environment for the growth, diversification and legalization of rural and microfinance industry that will increase its outreach. The policy environment will also help commercial banks to increase their financial intermediation, through wholesaling of credit through financially sound and efficient retail intermediaries, with a full range of financial services to all segments of the rural population including women and the poor. The exposure of PCBs under CRFP to the rural economy will also lead to improved direct rural financial services.
3. CRFP will support the establishment and development of an estimated 90 rural savings and credit cooperatives with over 9 000 households as members. The evolution of rural financial institutions will not only increase their capacity for enhanced rural and microfinancial service delivery, but will also contribute to a competitive environment leading to qualitative, efficient and demand-driven rural financial services. Another major impact of the programme lies in building sustainable linkages between rural financial cooperatives and the Lebanese financial system. A variety of investments in the farm, off-farm and non-farm sectors will be financed, which will contribute to an increase in rural household incomes.
4. CRFP will support the promotion and strengthening of over 139 rural service cooperatives, which will reach an estimated 13 900 rural households. The tangible economic benefits to households will mainly consist of: (i) input supply (availability of quality material and better prices); (ii) equipment hire services (timely availability and competitive rates); (iii) private market rates will decline; (iv) post-harvest facilities (processing, drying of fruits, cold storage facilities, packaging and transportation). This helps marketing of horticultural products.
5. Another major benefit that will flow from a rural service cooperative will be in the nature of technical, extension and market information. This will immensely help in improving crop planning, the quality of the product and marketing. A strong and well-managed rural cooperative will also be able to access available grant funding under various donor or other ongoing programmes for community economic and social infrastructure projects. Thus, the economic and social impact of CRFP support for the strengthening of service cooperatives will be immense.
6. **Impact on human capital.** CRFP's initiatives in community mobilization, sensitization and awareness-building will increase capacity and trust among rural households to organize themselves into self-help and self-reliant grass-roots organizations for mutual benefit and support. This will also result in better awareness of civic-society management, responsibilities and obligations. CRFP grass-roots institutional impact will have a demonstration effect that will go beyond the programme period.
7. **Impact on women.** There are no legislative or cultural barriers to equal access by women to programme credit or other services. The lending products of RSCCs will suit the type of activities women undertake, i.e. microeconomic activities. CRFP will be pro-active in its support for women.



The contracted NGOs will be specifically required under their respective contracts to be gender-sensitive and ensure that women are equally able to take part in CRFP-financed programmes. The design criteria for the formation of RSCCs will provide for women's representation on the management committee. The CRFP credit fund will provide access to credit to women's cooperatives for food processing or any other joint mutual benefit.

**8. Impact on household food security.** Food security is not a main problem among the rural households in Lebanon. Almost all rural households have agricultural land or private homestead garden plots. Basic foodstuffs are widely available in markets. The programme investments will lead to an increase in agricultural production, dairy products and fish production, which will improve nutritional standards.

**9. Programme sustainability.** The rural cooperative institutional sustainability will be safeguarded through CRFP support provisions for training and technical assistance by way of follow-through services including support to business development plans. RSCCs will adopt lending interest rates that will cover all their costs and sound financing criteria to ensure their financial viability. The service cooperatives will also be required to adopt sound principles of cost recovery for their services. RSCCs are resource-based institutions, and CRFP's design to build linkages between RSCCs and commercial banks will result in a banker-client relationship that will help RSCCs to have access to resources beyond the programme period. Similarly, rural service cooperatives will continue to access credit subject to their sound management and financial criteria. The Lebanese commercial banking system has high liquidity, and banks need good retail intermediaries for the expansion of retail banking. The CRFP credit fund is a trigger and catalyst in building sustainable linkages between rural financial cooperatives and the banking system for provision of financial services to rural households. Thus, CRFP-supported financial services are sustainable beyond the programme period and become an integral part of the financial sector.

10. Through access to financial services, rural clients invest in productive enterprises of their own choosing. As such, the sustainability of programme benefits at the household level will be ensured principally through the continued self-motivation and initiative of individual, commercially oriented clients, each of whom will have taken pro-active steps to take advantage of market opportunities. In short, market forces will operate. The financial, commercial and technical viability of their investments will be assessed as part of standardized loan appraisal and approval systems.